

(1)

— N° 52. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1857.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1858.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'ensemble des allocations détaillées au projet de Budget pour 1858, s'élève à. fr. 24,456,585 24

Le Budget de 1857 ayant été voté à . . . 24,489,583 96
 et augmenté de. 307,200 »
 par la loi du 8 avril 1857, par laquelle un
 crédit de 1,149,000 francs a été alloué pour
 accroître les traitements de moins de 1,600
 francs, soit ensemble 24,796,783 96

il en résulte que le Budget proposé pour 1858 présente, compa-
 rativement à ce dernier, une diminution de. fr. 340,198 72

Le tableau ci-après rend appréciables, par nature de services, les différences que présente ce projet de Budget comparé à celui qui a été voté pour l'exercice 1857.

SERVICES.	DIFFÉRENCES EN 1858.	
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale	»	»
Routes	»	99,200 »
Bâtiments civils	»	89,000 »
— II. — Canaux et rivières.	147,524 60	»
Ports et côtes	»	47,825 »
Personnel	5,776 68	»
— III. — Mines	»	»
— IV. — Chemins de fer, postes et télégraphes	»	257,475 »
— V. — Traitements de disponibilité	»	»
— VI. — Pensions.	»	»
— VII. — Secours	»	»
— VIII. — Dépenses imprévues	»	»
	153,301 28	493,500 »
	540,198 72	
DIMINUTION. fr.		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les explications qui vont suivre indiquent la nature, les causes et l'importance des diverses modifications qui, introduites au Budget de 1858, concourent à produire la différence en moins qui vient d'être indiquée, ou qui ne se traduisent ni en augmentation ni en diminution de crédits.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

L'allocation de 704,695 francs demandée pour l'administration centrale, est égale à celle de fr.	686,985 »
allouée par la loi du Budget de 1857, et augmentée de la somme de	17,710 »
en exécution de la loi du 8 avril déjà citée.	
ENSEMBLE. fr.	<u>704,695 »</u>

Il n'y a donc pas de modification, quant au chiffre du crédit; mais il a paru convenable de réunir la partie de l'allocation comprise à l'article 2, pour les traitements des huissiers, messagers et concierges à l'administration centrale, au crédit ouvert à l'article 4, pour les salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. Un transfert à concurrence de 19,400 francs de l'article 2 à l'article 4 est donc proposé, dans le but de consacrer cette mesure toute de convenance, et qui ne semble pas nécessiter d'autre justification.

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 7. — Routes.

La somme demandée pour le service des routes est de . . fr. 2,574,109 65

Ce chiffre se subdivise comme il suit :

A. Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections. 1,569,109 65

B. Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure; paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, etc. 200,000 »

C. Études de projets, frais de levée de plans, achat d'instruments, de cartes et de livres, matériel et impressions 5,000 »

D. Travaux d'amélioration et construction de routes 800,000 »

TOTAL. fr. 2,574,109 65

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. — *Entretien ordinaire.*

Entretien ordinaire des routes, en 1858, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections fr. 1,569,109 65

La somme allouée au Budget de 1857 pour le même objet était de 1,565,509 65

Différence en plus. fr. 3,800 »

Cette augmentation résulte de la mise à l'entretien, en 1858, des routes d'Achel à Peer (5^e section), de Riempest à Hallembaye (2^e section) et du prolongement de la rue de la Loi, à Bruxelles, avec ses deux embranchements vers les chaussées de Wavre et de Louvain.

B. — *Travaux en dehors des baux d'entretien.*

Somme demandée fr. 200,000 »

Allocation du Budget de 1857 200,000 »

Cette somme est tous les ans totalement employée, et l'on est souvent forcé d'ajourner à l'année suivante l'exécution de travaux reconnus nécessaires.

C. — *Études de projets. — Frais de levée de plans, achat de cartes, etc.*

Somme demandée fr. 5,000 »

Allocation de 1857. 10,000 »

Différence en moins. fr. 5,000 »

La somme de 5,000 francs a été reconnue suffisante.

D. — *Travaux d'amélioration et construction de routes.*

Crédit demandé. fr. 800,000 »

Allocation de 1857. 900,000 »

Différence en moins. fr. 100,000 »

Il a été possible de réduire ce crédit de 100,000 francs, parce qu'il ne reste plus dans le pays qu'un petit nombre de routes à établir aux frais de l'État; en 1859, on pourra opérer une nouvelle réduction.

En résumé, le chiffre total porté au Budget de 1858, pour le service des routes, présente une diminution de 99,200 francs.

ART. 8. — *Plantations.*

Somme demandée fr. 41,000 »

Allocation de 1857. 41,000 »

Toutes les routes de l'État, dans les provinces d'Anvers, de Brabant, de la Flandre orientale, de Hainaut et de Luxembourg, sont entièrement plantées.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme demandée est destinée à continuer les travaux de plantation dans les quatre autres provinces. En 1861, il n'y aura plus de plantations à faire sur les routes.

2^{me} SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État.*

Somme demandée fr.	110,000 »
dont 10,000 francs portés comme charge extraordinaire.	
Crédit alloué pour 1857	110,000 »

Ainsi qu'il a été dit dans les développements à l'appui du Budget précédent, cette allocation est indispensable, attendu que tous les ans l'on est même obligé d'ajourner des travaux dont l'exécution est vivement réclamée.

La somme de 10,000 francs, portée comme charge extraordinaire, a pour objet de faire continuer les travaux de restauration du temple des Augustins.

On croit utile de faire remarquer que l'allocation demandée en 1858, pour le service des bâtiments civils, présente une diminution de 89,000 francs sur le chiffre total alloué en 1857 pour le même service.

Cette réduction provient de la suppression des crédits extraordinaires votés pour travaux d'amélioration à l'entrepôt général de commerce d'Anvers, et pour les travaux destinés à amener et distribuer l'eau à tous les étages dans les bâtiments civils situés à Bruxelles.

5^{me} SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.

A l'occasion de l'examen et de la discussion du Budget des Travaux publics, pour l'exercice 1857, deux innovations ont été indiquées en section centrale (*voir son rapport n° 106, pp. 18 et 19*) et au sein de la Chambre des Représentants (séance du 11 mars 1857, *Annales parlementaires*, p. 1022), comme pouvant être utilement introduites au Budget de ce Département, en ce qui concerne la classification des rivières et des canaux et la subdivision des crédits affectés à ce service.

Jusqu'à présent, les rivières et les canaux avaient été classés, aux Budgets des Travaux publics, dans l'ordre de leur construction ou de leur reprise par l'État. — Il a paru que l'appréciation des crédits serait rendue plus facile, en substituant à cette classification, en quelque sorte occasionnelle, l'ordre naturel et plus méthodique des bassins hydrauliques. — Le Département des Travaux publics n'a point hésité à reconnaître les avantages de cette première innovation, et il s'est empressé de la réaliser au projet de Budget de l'exercice 1858.

La seconde modification recommandée au Gouvernement, a pour objet la subdivision des crédits affectés aux rivières et canaux. Elle consiste :

1° A séparer les crédits destinés aux travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire d'avec ceux qui ont pour objet des travaux d'amélioration;

2° A réunir les premiers en un seul article au Budget soumis au vote des Chambres, sauf à les subdiviser en plusieurs littéras au tableau des développements annexé au Budget;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

5° A ouvrir, au Budget que votent les Chambres, un article spécial pour les travaux d'amélioration à exécuter à chacun des cours d'eau, classés dans l'ordre topographique indiqué plus haut.

Cette nouvelle répartition des crédits a également été reconnue préférable à celle qui avait été adoptée jusqu'à présent.

La subdivision des crédits nécessaires à l'entretien et à l'exploitation en autant d'articles qu'il y a de cours d'eau, avait, en effet, pour conséquence d'obliger souvent le Département des Travaux publics à demander des crédits supplémentaires, pour couvrir les dépenses faites pour certains d'entre eux, alors que les allocations affectées à d'autres rivières ou canaux laissaient disponibles des excédants parfois beaucoup plus considérables. C'est ainsi, par exemple, que certaines allocations votées au Budget de 1856 pour le service des travaux hydrauliques, présentent une insuffisance d'environ 110,000 francs, pour laquelle un crédit supplémentaire vient d'être demandé, tandis que d'autres allocations, affectées au même service, laissent disponible une somme de plus de 306,000 francs.

Dorénavant, le Département des Travaux publics pouvant, comme il le fait pour le service des routes, imputer sur un seul article toutes les dépenses d'entretien et d'exploitation des canaux et des rivières, il lui sera beaucoup plus facile de se maintenir dans les limites du Budget.

D'un autre côté, cette subdivision satisfait aux prescriptions de l'arrêté royal du 19 février 1848, qui a réglé la forme des Budgets; et elle présente même un développement plus détaillé que la section relative aux routes.

L'honorable promoteur des modifications dont il vient d'être parlé, semble avoir voulu que les crédits affectés aux travaux d'entretien ordinaire et ceux qui sont destinés aux travaux d'entretien extraordinaire, fissent l'objet de deux littéras. Cette subdivision n'a point paru nécessaire, puisque la distinction établie au Budget entre les charges ordinaires et les charges extraordinaires, permet de partager le crédit affecté à l'entretien des canaux et des rivières, de manière à indiquer la part afférente à chaque catégorie de travaux.

Quant aux travaux neufs et d'amélioration, les crédits demandés continueront à faire l'objet d'un article spécial, par rivière ou par canal.

Afin d'établir une division aussi complète que possible entre les travaux d'entretien et les travaux d'amélioration des rivières et canaux et de leurs dépendances, les frais d'entretien des plantations qui bordent les cours d'eau seront prélevés sur l'allocation destinée à l'entretien des rivières et canaux eux-mêmes. L'allocation spéciale que l'on continue à demander, pour le service de ces plantations, sera employée exclusivement à l'établissement des plantations nouvelles. Il est procédé de la même manière par rapport aux plantations des routes.

On fera cependant remarquer que la séparation des crédits afférents aux travaux d'entretien et aux travaux d'amélioration des canaux et rivières, ne pourra pas toujours être établie d'une manière tout à fait absolue, attendu que, dans certains cas, il sera matériellement impossible de scinder des crédits nécessaires, tout à la fois à des travaux qui offrent le caractère de l'entretien, et à d'autres qui constituent des améliorations; et qu'il arrivera parfois aussi que, dans certains travaux, ces deux caractères viendront se confondre. Mais ce seront là des exceptions qui, se produisant de part et d'autre, finiront par se compenser.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les sommes destinées aux travaux d'entretien proprement dits, étant, en général, ou les mêmes que celles allouées les années précédentes, ou l'import de marchés conclus, on croit pouvoir se dispenser d'en justifier la demande. On se borne à présenter cette justification pour les sommes qui doivent être affectées à des travaux d'entretien extraordinaire, tels que renouvellements et reconstructions.

Il semble inutile de continuer à indiquer dans les notes préliminaires, présentées à l'appui des projets de Budget du Département des Travaux publics, les produits des voies navigables pendant une certaine série d'années, par la raison que le Département des Finances, dans les attributions duquel il rentre spécialement de fournir ce renseignement, le donne chaque année à l'appui du projet de Budget des Voies et Moyens, et que, de plus, le Département des Travaux publics a commencé, cette année, pour la continuer régulièrement, une publication statistique contenant ces renseignements de la manière la plus détaillée.

Les changements introduits au Budget de 1858, quant à la subdivision des crédits afférents au service des travaux hydrauliques, n'ont point permis d'établir au tableau des développements une comparaison détaillée, pour chaque nature de dépense, entre ce Budget et celui de l'exercice précédent.

Il a donc paru nécessaire de réunir dans le tableau ci-après les crédits demandés pour chaque partie du service des travaux hydrauliques, et d'établir la comparaison entre ces crédits et ceux que les Chambres ont votés pour l'exercice 1857.

DÉSIGNATION DES SERVICES.

CANAUX ET RIVIÈRES.

Meuse	
Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht	
— de Maestricht à Bois-le-Duc	
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	
— d'embranchement vers Hasselt	
— — vers le camp de Beverloo	
— — vers Turnhout.	
Sambre canalisée	
Canal de Charleroy à Bruxelles	
Escaut	
Canal de Mons à Condé	
— de Pommerœul à Antoing	
Lys	
Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord	
— de Gand à Ostende	
— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	
— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France	
— de Gand à Terneuzen	
Moervaert	
Canal de Zelzaete à la mer du Nord.	
Dendre	
Rupel.	
Senne.	
Dyle et Demer.	
Petite-Nèthe canalisée	
Grande-Nèthe	
Yser	
Canal d'Ypres	
Polders	

PORTS ET CÔTES.

Port d'Ostende.	
— de Nieuport.	
Côte de Blankenberghe	
Phares et fanaux	

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1858.							
A. ENTRETIEN ORDINAIRE.		B. ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE.		C. TRAVAUX D'AMÉLIORATION.		RÉSULTAT FINAL.	
Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
9,215 76	"	954 68	"	"	3,970 44	6,200 "	"
6,024 10	"	"	"	"	3,500 "	2,524 10	"
"	"	14,000 "	"	"	44,200 "	"	50,200
388 "	"	"	5,400 "	49,910 "	"	45,598 "	"
"	"	"	"	500 "	"	500 "	"
2,700 "	"	"	"	4,995 "	"	7,695 "	"
"	115 "	41 "	"	"	"	"	74
"	7,000 "	24,000 "	"	"	"	17,000 "	"
"	1,500 "	"	"	51,084 50	"	20,584 50	"
"	615 "	2,050 "	"	"	7,524 "	"	6,089
21,400 "	"	"	18,000 "	45,000 "	"	48,400 "	"
4,200 "	"	16,000 "	"	25,000 "	"	45,200 "	"
15,540 "	"	"	13,500 "	"	1,800 "	"	1,760
1,951 "	"	"	2,000 "	"	1,500 "	"	1,549
"	2,200 "	70,500 "	"	5,000 "	"	71,500 "	"
"	"	"	"	5,220 "	"	5,220 "	"
500 "	"	"	725 "	16,700 "	"	16,475 "	"
2,005 "	"	2,100 "	"	"	2,000 "	3,005 "	"
1,105 "	"	"	"	"	3,510 "	"	2,205 "
"	"	"	"	8,000 "	"	8,000 "	"
2,700 "	"	2,600 "	"	"	158,275 "	"	152,975 "
"	"	"	"	15,000 "	"	15,000 "	"
"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	10,000 "	"	"	"	10,000 "
"	"	"	22,000 "	"	6,500 "	"	28,500 "
"	6,000 "	"	1,000 "	"	"	"	7,000 "
"	200 "	3,575 "	"	"	"	3,575 "	"
"	"	"	"	5,000 "	"	5,000 "	"
"	"	"	"	40,000 "	"	40,000 "	"
68,928 86	17,650 "	157,820 68	74,425 "	245,409 50	212,579 44	567,876 60	220,552 "
AUGMENTATION. fr.						147,524 60	
205 "	"	"	19,500 "	84,800 "	"	65,705 "	"
"	"	"	4,000 "	"	105,500 "	"	109,500 "
"	"	"	3,200 "	"	2,000 "	"	7,200 "
70 "	"	"	"	2,900 "	"	2,970 "	"
275 "	"	"	28,500 "	87,700 "	107,500 "	68,675 "	116,500 "
DIMINUTION. fr.						47,825 "	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée. fr. 931,079

La somme de 931,079 francs demandée pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et les dépenses d'exploitation des canaux et rivières, est supérieure de fr. 114,694 54 c^t au montant des sommes comprises, pour travaux et dépenses de même nature, dans les crédits alloués au Budget de l'exercice 1857 pour le service des canaux et rivières.

Cette somme de 931,079 francs se répartit de la manière suivante :

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
--	---------------------------------------	--

1^o Travaux d'entretien ordinaire dans les provinces de Liège et de Namur, et dépenses à résulter du matériel nécessaire à la manœuvre des ouvrages d'art établis sur la Meuse canalisée. fr.

35,200	»	»
--------	---	---

2^o Entretien du chemin de halage de la rive gauche, et travaux de défense dans la province de Limbourg

50,000	»	»
--------	---	---

3^o Réparations extraordinaires à la rive gauche, travaux dans l'intérêt du halage, et ouvrages imprévus dans la même province

»		10,000
---	--	--------

Il ne semble pas que l'on puisse contraindre la société du canal de Meuse-et-Moselle ni les propriétaires riverains à entretenir le perré existant sur la rive droite du bras de l'Ourthe appelé Fourchu-Fossé. La conservation de ce perré est réclamée par les intérêts généraux qui en ont commandé l'établissement; et, de plus, l'État a un intérêt direct à ce que les rives du Fourchu-Fossé soient convenablement défendues, attendu qu'il importe que ce bras de rivière ne charrie point des terres et des graviers susceptibles de former des atterrissements à son embouchure dans la dérivation de la Meuse, qui doit dorénavant recevoir les eaux du Fourchu-Fossé. Le Département des Travaux publics a donc l'intention de pourvoir, aux frais du trésor, aux réparations qu'exige le susdit perré, en imputant les dépenses à en résulter sur le crédit général qu'il demande, et qu'il sollicitera dorénavant chaque année pour l'entretien des rivières et des canaux.

A REPORTER. fr.	65,200	»	10,000	»
-------------------------	--------	---	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . fr.	65,200 »	10,000 »
B. — Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.		
Travaux d'entretien ordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas. fr.	45,460 »	»

C. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasement. fr.	26,961 »	»
2° Renouvellement de la charpente du pont tournant de Smeermaes	»	4,000 »
3° Grosses réparations aux maisons éclusières de Hocht, Bocholt et Loozen, reconstruction partielle de la maison pontonnière de Neeroeteren	»	6,000 »
4° Construction d'une porte de rechange pour remplacer la porte d'aval de l'écluse n° 18 à Bocholt.	»	4,000 »

Le renouvellement de la charpente du pont tournant de Smeermaes est rendu nécessaire par le mauvais état dans lequel elle se trouve. Ce pont est un de ceux de tout le canal qui fatiguent le plus.

Les trois maisons éclusières de Hocht, Bocholt et Loozen exigent de grosses réparations et quelques améliorations; ces maisons datent de la construction du canal et ont alors été construites légèrement. A Hocht, la charpente et la toiture doivent être renouvelées; à Bocholt, tout l'intérieur est de bois, et cette maison est devenue presque inhabitable. Il en est de même à Loozen, à l'exception toutefois que quelques cloisons de bois ont été déjà remplacées par de la maçonnerie.

La maison du préposé à la manœuvre du pont de Neeroeteren, depuis l'exhaussement considérable qu'on a dû donner à ce pont en le transformant en pont tournant, a dû être fortement enterrée, de telle sorte que le seuil des fenêtres ne dépasse pas le niveau de la digue; il est devenu indispensable de relever toute la maison.

A cause de son état de vétusté, la porte d'aval de l'écluse n° 18, à Bocholt, devra, dans un avenir prochain, être renouvelée. On projette donc de construire une porte de rechange, afin d'être en mesure d'opérer ce renouvellement dès que cela sera nécessaire.

A REPORTER. . . . fr.	137,621 »	24,000 »
-----------------------	-----------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . fr.	137,621 »	24,000 »
D. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.		
Travaux d'entretien ordinaire des 1 ^{re} et 2 ^e sections.	44,000 »	»
E. — Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.		
Entretien des terrassements, des ouvrages d'art et travaux imprévus fr.	2,700 »	»
F. — Canal d'embranchement vers Turnhout.		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire. fr.	7,910 »	»
2 ^o — — — — — extraordinaire	»	1,750 »
G. — Sambre canalisée.		
1 ^o Travaux d'entretien et de draguage. . . . fr.	107,000 »	»
2 ^o Reconstruction de l'arrière-radier du déversoir de Landelies, et du radier du vieux passage du déversoir de Charleroy	»	17,000 »
3 ^o Remplacement, au déversoir de Bauce, des treuils actuels par des cabestans de fonte, établis sui- vant le système adopté à l'écluse de Namur . . .	»	12,000 »
L'arrière-radier du déversoir de Landelies et le radier du vieux passage du déversoir de Charleroy, sont en mauvais état et doivent être reconstruits, afin d'éviter des accidents aussi nuisibles pour la navigation que pour l'écoulement des eaux.		
L'expérience ayant prouvé la grande supériorité des treuils de fer sur ceux de bois pour la manœuvre des poutrelles, manœuvre très-difficile et même dan- gereuse dans les crues, il est indispensable de placer aux déversoirs de la Sambre des treuils semblables à ceux établis en 1854 au déversoir de Namur. Cette substitution sera opérée au fur et à mesure que les treuils de bois actuels devront être renou- velés.		
H. — Canal de Charleroy à Bruxelles.		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, alimentation par machine à vapeur. . . fr.	75,800 »	»
A REPORTER. . . . fr.	375,031 »	54,750 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . fr.	375,051 »	54,750 »
2 ^o Renouvellement de portes d'écluses. . . .	»	5,700 »
3 ^o — d'un pont à bascule	»	800 »

Les portes d'écluses et le pont que l'on projette de renouveler, en 1858, sont en mauvais état.

BASSIN DE L'ESCAUT.

I. — *Escaut.*

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire fr.	25,115 »	»
2 ^o Dévasement pour porter et maintenir le lit de l'Escaut à sa profondeur normale	6,220 »	»
3 ^o Dévasement du canal de Melsen, et restauration de ses bords	»	2,000 »
4 ^o Enlèvement d'atterrissements entre l'écluse de la Pêcherie et le Rietgracht, à Gand	»	2,500 »
5 ^o Travaux de restauration et d'entretien de la digue de mer à Zwynndrecht	200 »	800 »
6 ^o Renouvellement partiel de ponts de halage entre Wetteren et Termonde.	»	500 »

Les travaux de dévasement projetés sont nécessaires dans l'intérêt de la navigation et de l'écoulement des eaux.

Quelques-unes des pièces composant les ponts de halage de la partie de la rivière comprise entre Wetteren et Termonde, se trouvent en mauvais état et il est indispensable de les renouveler.

J. — *Canal de Mons à Condé.*

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire. fr.	16,400 »	»
2 ^o — extraordinaire, éclairage du pont-levis de Saint-Ghislain et des écluses pour la navigation de nuit	18,000 »	»

K. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire fr.	24,000 »	»
2 ^o — extraordinaire, alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	62,000 »	»
3 ^o Restauration des machines à vapeur de Blaton.	»	16,000 »

A REPORTER. . . . fr.	526,966 »	82,850 »
-----------------------	-----------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT fr.	526,966 »	82,850 »

Le mauvais état des générateurs des machines à vapeur de Blaton, rend une prompte restauration indispensable.

L. — *Lys.*

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire fr.	22,040 »	»
2 ^o ——— extraordinaire dans la Flandre occidentale	12,000 »	»
3 ^o Entretien et réparation des ponts établis sur la partie de la Lys mitoyenne entre la Belgique et la France (part imcombant à la Belgique)	500 »	»
4 ^o Enlèvement d'atterrissements dans la Flandre occidentale	»	12,000 »
5 ^o Dévasement en amont de la ville de Gand dans le fossé extérieur en amont de la porte de secours, et dans la branche conduisant à l'écluse du Tolhuis.	»	3,500 »

Les travaux de dévasement projetés sont nécessaires dans l'intérêt de la navigation et de l'écoulement des eaux.

M. — *Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord.*

Travaux d'entretien ordinaire fr.	6,600 »	»
---	---------	---

N. — *Canal de Gand à Ostende.*

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire fr.	24,155 »	»
2 ^o Réparations aux quais dans la traverse de Bruges (part imcombant à l'État)	»	2,000 »
3 ^o Construction d'un pont tournant à une volée avec longerons de tôle, en remplacement du pont tournant à deux volées, de Stalhille	»	75,000 »

Le pont à deux volées de Stalhille, a été construit en 1821 avec estacades de bois; il exige un renouvellement complet, dans l'intérêt de la sécurité publique. Il serait avantageux de saisir cette occasion pour remplacer ce pont par un autre à une volée avec longerons de tôle et parties fixes de maçonnerie, comprenant un passage voûté pour l'écoulement des eaux, ainsi qu'il a été pratiqué au pont de Scheepsdæle.

A REPORTER. . . . fr.	592,259 »	175,350 »
-----------------------	-----------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORTS. fr.	592,239 »	175,350 »
O. — <i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire. fr.	7,000 »	»
P. — <i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire. fr.	3,000 »	»
2° Réparation d'estacades, garde-corps aux ponts, revêtements de briques, dévasements, etc.	»	5,975 »
3° Reconstruction du pont dit : <i>du Rattevalle</i>	»	3,000 »
4° Renouvellement du pont de <i>Haegebrug</i>	»	2,700 »
La reconstruction des ponts dits : <i>du Rattevalle</i> et <i>Haegebrug</i> est très-nécessaire, à cause de la vétusté de ces ouvrages.		
Q. — <i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire fr.	9,000 »	»
2° — de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale	10,000 »	»
3° Restauration des bords et talus	9,000 »	»
4° Reconstruction partielle du revêtement en charpente servant de quai en amont de l'écluse de navigation du Muide à Gand.	»	3,800 »
La partie de revêtement dont la reconstruction est projetée, se trouve en mauvais état.		
Dans les Budgets précédents, le canal de Gand à Terneuzen se trouve improprement appelé canal de Gand au Sas-de-Gand. Son véritable nom est celui qu'on lui restitue ici.		
R. — <i>Moervaert.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire fr.	2,800 »	»
2° Dévasements pour maintenir le canal à sa profondeur normale	»	1,500 »
L'enlèvement des atterrissements qui existent dans le canal, est indispensable pour assurer la marche des bateaux et faciliter l'écoulement des eaux.		
A REPORTER. fr.	633,039 »	192,325 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. fr.	633,039 »	192,325 »
S. — <i>Dendre.</i>		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire. fr.	15,300 »	»
2 ^o Enlèvement d'atterrissements dans la Flandre orientale	»	4,500 »
3 ^o Reconstruction des plates-formes sur lesquelles sont établis les cabestans servant à la manœuvre des portes de l'écluse de Denderleeuw	»	2,600 »
L'enlèvement des atterrissements qui existent dans la Dendre est nécessaire pour assurer la marche des bateaux.		
Les plates-formes dont la reconstruction est pro- jetée sont dans un état complet de vétusté.		
T. — <i>Rupel.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire fr.	17,000 »	»
U. — <i>Senne.</i>		
1 ^o Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État fr.	2,000 »	»
2 ^o Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde	250 »	»
V. — <i>Dyle et Demer.</i>		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire. fr.	23,500 »	»
2 ^o Restaurations extraordinaires éventuelles qui pourraient être rendues nécessaires par des circons- tances de force majeure, telles que débâcles, crues extraordinaires, etc.	»	10,000 »
W. — <i>Petite Nèthe canalisée.</i>		
Travaux d'entretien. fr.	11,000 »	»
X. — <i>Grande Nèthe.</i>		
Faucardage des herbes et enlèvement d'atterris- sements fr.	3,000 »	»
Ce double travail est nécessaire dans l'intérêt de la navigation et de l'écoulement des eaux.		
A REPORTER. fr.	705,089 »	209,425 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORTS. . . . fr.	705,089 »	209,425 »

BASSIN DE L'YSER.

Y .— Yser.

1° Travaux d'entretien ordinaire. . . . fr.	2,990 »	»
2° — — — — — extraordinaire	»	15,100 »
3° Entretien de la partie exhaussee de la digue de Furnes-Ambacht (part de l'État)	»	475 »

Les frais d'entretien de la digue de Furnes-Ambacht incombent pour $\frac{2}{5}$ à la wateringue riveraine, et pour $\frac{1}{5}$ à l'État. L'exhaussement partiel de cette digue sera opéré aux frais de la wateringue et de l'État dans la proportion qui vient d'être indiquée. La somme que comporte la part présumée de l'État dans cette dépense, se trouve allouée au Budget de 1857.

Fr.	708,079 »	225,000 »
-----	-----------	-----------

TOTAL de la somme demandée pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dépenses d'exploitation des rivières et canaux fr.

951,079 »

Travaux d'amélioration des canaux et rivières.

Les sommes comprises dans les crédits alloués au Budget de 1857, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, atteignent ensemble le chiffre de fr. 829,411 10

Les crédits pétitionnés au Budget de 1858, pour l'exécution de travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à un total de 822,241 16

Le tableau développé du projet de Budget de l'exercice 1858 fait ressortir les différences, par rivière et canal, entre les allocations respectivement sollicitées pour cet exercice et accordées pour celui de 1857, du chef dont il s'agit. Elles se balancent par une diminution de fr. 7,169 94 pour l'exercice 1858.

Les sommes portées au projet de Budget de l'exercice 1858, pour travaux neufs et d'amélioration aux rivières et canaux, se répartissent de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 11. — *Meuse.*

Somme demandée : 310,000 francs, répartie comme il suit :

1° Travaux d'amélioration dans les provinces de Liège et de Namur	fr.	220,000	»
2° Travaux d'amélioration, au moyen de moellons de fort échantillon, au pied des bermes existant le long de la rive gauche, dans la province de Limbourg.		50,000	»
3° Travaux d'amélioration à exécuter en commun avec les Pays-Bas		40,000	»
TOTAL.	fr.	310,000	»

Dans une note que reproduit, aux pages 31 à 34, le rapport de la section centrale de la Chambre des Représentants, qui avait été chargée de l'examen du projet de Budget du Département des Travaux publics pour l'exercice 1857, le Gouvernement a fourni des renseignements développés au sujet des travaux qu'il reste à exécuter dans l'intérêt de l'amélioration du régime de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur.

La somme de 220,000 francs que l'on demande, est destinée à la continuation de ces travaux.

Depuis quelque temps on a coulé, chaque année, des moellons de fort échantillon au pied des bermes qui défendent la rive gauche de la Meuse, dans la province de Limbourg. L'emploi de ces moellons est d'un excellent effet, et il importe d'en garnir toutes les bermes. On projette donc de poursuivre, en 1858, l'exécution de cet utile travail.

Une somme de 40,000 francs, égale au crédit alloué aux mêmes fins au Budget de 1857, est demandée pour la continuation, à frais communs avec les Pays-Bas, des travaux d'amélioration du régime de la Meuse limbourgeoise. Non-seulement au point de vue de la navigation, mais encore à celui de nos irrigations en Campine, pour lesquelles on prend l'eau de cette rivière, il importe de faire disparaître les difficultés que celle-ci présente en plusieurs points, afin d'assurer aux bateaux un plus fort tirant d'eau et une marche plus sûre.

ART. 12 ET 13. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 81,200 francs, répartie comme il suit :

1° exhaussement et consolidation des digues et contre-digues dans les grands remblais	fr.	15,000	»
2° Construction de maisons pour gardes-canal à Lanklaer et Brée		8,000	»
A REPORTER.	fr.	23,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT	fr.	23,000	»
3° Construction d'une maison de pontonnier à Smeermaes		5,000	»
4° Établissement d'une chaussée en gravier sur les rampes du pont de Neeroeteren , pavage aux abords du pont de Reckheim.		1,000	»
5° Construction de remises pour les poutrelles de l'écluse n° 18, à Bocholt		1,600	»
6° Construction d'un magasin central à Geysteren		11,000	»
7° Acquisition d'une sonde		1,200	»
8° Remplacement par des ponts tournants du pont-levis de Neerhaeren et du bac de passage de Solt. Complément de la dépense		58,400	»
TOTAL.	fr.	81,200	»

Un premier crédit de 13,000 francs a été alloué au Budget de 1857, pour exécuter aux digues et contre-digues des travaux de consolidation et d'amélioration en vue de l'exhaussement que l'on projette de donner à l'étiage du canal, afin d'assurer une plus forte alimentation aux irrigations de la Campine. On croit nécessaire de demander une allocation semblable à quelques Budgets successifs, afin d'être toujours en mesure de parer aux éventualités qui se produiraient par suite de cette surélévation. Il est, en effet, impossible de prévoir dès maintenant l'étendue des dépenses qui en résulteront; on espère qu'elles n'atteindront point des sommes très-considérables; mais comme elles ne pourront point être ajournées, lorsque le besoin de les effectuer se présentera, il est indispensable qu'on puisse disposer d'une somme importante, qui ne serait du reste point dépensée, si la nécessité n'en était pas bien démontrée.

Il y a encore trois gardes-digues qui n'ont point d'habitation de l'État; mais parmi eux il y en a un qui demeure dans sa propre maison. On propose la construction de deux maisons en 1858; l'une serait placée près du déversoir de Lanklaer, et l'autre près du bassin de Brée.

Il est convenable, et c'est, du reste, un système admis depuis quelques années, de doter peu à peu d'une habitation chaque agent subalterne. C'est un moyen sûr de les avoir toujours sur les lieux où la surveillance s'exerce.

Par suite du décès du pontonnier, à Smeermaes, il sera nécessaire de bâtir une maison pour l'employé qui le remplace, attendu que le premier occupait sa propre maison.

Les rampes du pont de Neeroeteren sont devenues très-difficiles, par suite de l'exhaussement considérable qu'on a dû donner à ce pont en le transformant en pont tournant; il paraît juste que l'État prenne à sa charge l'établissement, sur ces rampes, d'une chaussée en gravier, dont la dépense est évaluée à 600 francs.

La commune de Reckheim a fait construire une chaussée pavée dans la direction du pont du même nom; il conviendrait que l'État continuât cette chaussée sur la partie du chemin qui se trouve dans les dépendances du canal : la dépense est évaluée à 400 francs.

Une remise pour poutrelles a été construite près de l'écluse n° 17, à Loozen; il serait utile d'en construire une semblable pour les poutrelles de l'écluse n° 18, à Bocholt.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de 1856 comprenait une allocation pour la construction d'un magasin central à Geysteren; mais ces fonds ayant été absorbés par les majorations qui se sont produites aux adjudications des autres entreprises, il y a lieu de reporter au Budget de 1858 la somme nécessaire à la construction de ce bâtiment. On estime que, pour que le magasin projeté réponde complètement aux besoins actuels et futurs du service, il y a lieu d'en augmenter les proportions, et qu'il convient d'ailleurs d'y joindre une petite gare. La dépense est, pour cette double raison, actuellement évaluée à 11,000 francs.

L'achat d'une sonde est tout à fait indispensable. Presque tous les ans on exécute des travaux hydrauliques pour lesquels il importe surtout d'avoir, au préalable, la connaissance des couches de terrains inférieurs au sol. Sans entrer dans une énumération de ces travaux, il suffira de faire remarquer qu'il y a encore, au canal de Maestricht à Bois-le-Duc seul, six ponts-levis à remplacer par des ponts tournants. Cette sonde devrait pouvoir pénétrer à 8^m00 et passer à travers des couches de gravier compactes. Son achat sera une véritable économie indirecte pour l'État.

La somme de 38,400 francs, demandée pour la construction de deux ponts tournants, en remplacement du pont-levis de Neerhaeren et du bac de passage de Solt, forme, avec celle de 30,000 francs allouée au Budget de 1857, l'import approximatif des dépenses de toute nature auxquelles l'établissement de ces deux ponts a donné lieu.

ART. 14. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 59,710 francs, répartie comme il suit :

1 ^o Rechargement des digues de la 1 ^{re} section avec du gravier et de la terre végétale fr.	10,000	»
2 ^o Établissement d'un contre-fossé sur le terrain naturel en dehors de la cunette du canal, dans les grands remblais de la 1 ^{re} section	6,000	»
3 ^o Construction de puits à neuf maisons d'agents subalternes, attachés au service de la 1 ^{re} section	2,700	»
4 ^o Construction de remises pour les poutrelles des prises d'eau à Bocholt	1,600	»
5 ^o Construction d'un hangar couvert pour abriter la barque de service de la 1 ^{re} section	300	»
6 ^o Acquisition de poutrelles pour les siphons du Hamonterbeek, du Warmbeek et du Dommel	1,600	»
7 ^o Construction d'un magasin central, à Neerpelt	3,000	»
8 ^o Élargissement de la cunette du canal, à son origine, pour le raccorder avec la nouvelle prise d'eau	4,000	»
9 ^o Pavage et gravelage des rampes de quatre ponts suspendus, de la 1 ^{re} section	4,000	»
10 ^o Construction de deux fours, avec fournils, aux maisons des préposés de la 2 ^{me} section, et approfondissement de cinq puits . .	1,425	»
A REPORTER. fr.	36,625	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	36,625	»
11° Travaux de consolidation aux ouvrages d'art de la 2 ^{me} section, travaux de pavage et établissement d'une clôture.	5,085	»
12° Continuation du rechargement des digues de la 2 ^e section avec du gravier et de la terre végétale.	4,000	»
13° Rechargement, avec du minerai de fer, des parties sablonneuses des digues de la 3 ^{me} section; perrés, fascinages, etc.	6,000	»
14° Perfectionnement du mécanisme destiné à mouvoir les portes de l'écluse maritime d'Anvers	10,000	»
TOTAL fr.	59,710	»

Les chemins de halage de la 1^{re} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, à cause de la nature mobile du sable dont ils sont composés, ont dû être recouverts de gravier dans certaines parties et de terre de bruyère dans d'autres; la plupart des talus, au-dessus de la flottaison, ont également dû être recouverts d'une couche de cette même terre végétale.

Comme l'élargissement de cette section de canal sera terminée en 1858, il conviendra d'opérer, de la même manière, le rechargement des nouveaux chemins de halage et des nouveaux talus entre la grande barrière de Lommel et la Pierre-Bleue. La somme de 10,000 francs que l'on demande est destinée à donner un commencement d'exécution à ce travail.

L'établissement du contre-fossé, dont on projette la construction, est destiné à remédier à de grands inconvénients qu'ont présentés les dépôts de sable après la construction du canal, et que produiraient, sans nul doute, les nouveaux dépôts qui résulteront de l'élargissement et de l'approfondissement de la 1^{re} section. Ces inconvénients, qui se manifestent même là où il n'y a point de dépôts, sont dus à ce que, sur de nombreuses parties de terrain naturel en pente vers la cunette, les eaux se réunissent, descendent les talus en les ravinant, et donnent naissance à de nombreux atterrissements.

On conçoit qu'il est important d'empêcher qu'après les travaux qui vont s'exécuter, de pareils faits ne se reproduisent. Il semble que le meilleur moyen de les prévenir est de construire dans ces parties de terrain naturel un contre-fossé avec diguettes, qui arrêterait les sables et donnerait écoulement aux eaux dans des conditions convenables.

Parmi les maisons des agents subalternes de la 1^{re} section, il y en a neuf qui sont privées de puits; il en résulte, comme la plupart d'entre elles sont isolées, que leurs habitants ne peuvent faire usage que de l'eau du canal, et qu'en temps de baisse, ils sont réduits à se servir d'eaux malsaines. On attribue en partie à ces circonstances les fièvres intermittentes dont les familles de presque tous les agents occupant lesdites maisons sont ou ont été atteintes. Il est indispensable d'établir à chacune de ces habitations un puits qui fournisse de bonne eau potable.

Les poutrelles de la prise d'eau de Bocholt sont remisées sous un hangar qui tombe en ruines. On propose la construction d'une remise pour les abriter, ainsi que plus tard celles de la nouvelle prise d'eau.

La barque de service de l'administration de la 1^{re} section restant à découvert,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

exposée aux intempéries, se détériorera rapidement. On pense qu'il serait fort utile de lui construire un abri.

Les siphons du Hamonterbeek, du Warmbeek et du Dommel possèdent des rainures pour poutrelles; mais les poutrelles n'existent pas. Elles sont cependant nécessaires pour exécuter facilement les réparations que ces siphons peuvent exiger.

La 1^{re} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut ne possède aucun magasin, bâtiment reconnu indispensable sur tous les canaux, pour conserver à sec, tant le matériel que les matériaux de remploi. C'est là une de ces dépenses qui se traduisent en une véritable économie pour l'État.

Le canal, à son origine à Bocholt, commence par un alignement droit de quelques centaines de mètres, puis il incline fortement à droite par une courbe très-prononcée. La nouvelle prise d'eau qui vient d'être construite à côté de l'ancienne, ne se raccorde avec la cunette que sur une distance de 140 mètres. Pour donner au canal en cet endroit un aspect convenable et conserver aux eaux de la nouvelle prise d'eau une direction en quelque sorte parallèle à l'axe de la voie navigable, celle-ci devrait être élargie de manière que, dans la partie droite, les deux rives fussent parallèles, et que, dans la partie courbe, le raccordement de la nouvelle rive de droite se fit avec l'ancienne d'une manière insensible.

Par suite de l'exhaussement de quatre ponts suspendus, certaines de leurs rampes sont devenues très-roides; il convient d'en paver quelques-unes et d'établir un gravelage sur les autres.

Les travaux secondaires d'amélioration à exécuter à des ouvrages d'art et à des dépendances de la 2^e section, au moyen des sommes de 1,425 et de 3,085 francs, sont indispensables.

La continuation du rechargement des digues de la même section, avec du gravier et de la terre végétale, est tout à la fois nécessaire pour la consolidation de ces digues et pour assurer la marche active et régulière du halage.

Le rechargement avec du minerai de fer des parties sablonneuses des digues de la 3^e section, et l'exécution accessoire de perrés, de fascinages et autres travaux de consolidation, sont projetés aux mêmes fins.

Les travaux complémentaires que l'on projette d'exécuter au mécanisme destiné à mouvoir les portes de l'écluse maritime d'Anvers, ont pour but de proportionner la puissance de ce mécanisme à la résistance que les portes opposent au mouvement.

ART. 15. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 500 francs.

Cette somme est destinée à prolonger les extrémités des garde-corps en fer du siphon sur le Demer. La digue du canal étant plus étroite en cet endroit, il y a danger pour le public à laisser lesdits garde-corps dans leur état actuel.

ART. 16. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 19,870 francs, se répartissant comme il suit :

1^o Rechargement en gravier d'une partie de l'une des digues, des rampes de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

cinq ponts et du pourtour des deux bassins	fr.	8,270	»
2° Pavage au pourtour du bassin près du camp de Beverloo		11,100	»
3° Placement de 20 poteaux d'amarrage		500	»
TOTAL.	fr.	19,870	»

Il serait à désirer que les deux digues de cet embranchement fussent recouvertes de gravier, afin que le halage pût se faire indistinctement sur l'une ou sur l'autre; mais comme il en résulterait une grande dépense, on propose de ne couvrir pour le moment qu'une partie de l'une des digues des rampes de cinq ponts et du pourtour des deux bassins.

Le bassin de la Pierre-Bleue devant servir à la manœuvre des bateaux, plus qu'au chargement des marchandises, il semble suffisant de recouvrir ses digues de gravier, et on projette de n'employer du pavage qu'au pourtour du bassin à l'extrémité de la ligne, près du camp de Beverloo, où se déchargeront les nombreux bateaux qui approvisionneront le camp.

Les vingt poteaux dont on projette l'établissement serviront à l'amarrage des bateaux stationnant dans les bassins.

ART. 17. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Somme demandée : 2,500 francs.

Cette somme est destinée à la continuation du rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale, travail qu'il importe de poursuivre dans l'intérêt de la navigation et pour consolider les digues.

ART. 18. — *Canal de Charleroy à Bruxelles.*

Somme demandée : fr. 45,784 50 c^s.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Construction de dépendances aux anciennes maisons éclusières dans la province du Hainaut	fr.	2,500	»
2° Acquisition d'une barque brise-glace		2,800	»
3° Abris pour les barques brise-glace		900	»
4° Garde-corps sur le chemin de halage du pont de Gony		950	»
5° Garde-corps à la tête amont du souterrain		500	»
6° Jeu de poutrelles pour une écluse à grande section		600	»
7° Établissement d'une prise d'eau sur la rivière de Viesville		16,080	»
8° Établissement d'une prise d'eau au ruisseau de Renissart, en amont de la 21 ^{me} écluse		6,454	50
9° Acquisition d'une maison pontonnière à proximité du pont des Hospices, et établissement d'un tablier de pont-levis sur le pont-canal de Moolenbeek-S ^t -Jean		13,000	»
TOTAL.	fr.	45,784	50

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit de 2,500 francs, demandé pour la construction de dépendances aux anciennes maisons éclusières dans la province de Hainaut, complète celui de 2,000 francs qui a été alloué, du même chef, au Budget de 1857.

Le Budget de 1857 comprend une allocation pour l'acquisition de deux barques brise-glace, dont l'un servira pour la partie du canal où se trouvent les grandes écluses, et l'autre pour la partie où se trouvent les petites. Comme il existe de petites écluses sur chacun des versants du canal, il est nécessaire de faire construire une troisième barque brise-glace.

Il semble utile de construire des hangars pour mettre les barques brise-glace à l'abri du soleil, et, en général, des intempéries de l'air.

Les garde-corps que l'on projette d'établir sur le chemin de halage du pont de Gouy et à la tête amont du souterrain, seront d'une utilité incontestable.

Le jeu de poutrelles que l'on projette de faire confectionner, est indispensable, afin que l'on puisse visiter à l'avenir une porte d'écluse sans lâcher les eaux du bief.

Au projet de Budget de l'exercice 1857, il avait été porté un crédit pour l'établissement d'une prise d'eau à la rivière de Viesville.

Ce crédit a été provisoirement écarté.

On a pensé qu'avant de rien entreprendre pour améliorer l'alimentation du canal de Charleroy à Bruxelles, il fallait être fixé sur le point de savoir si les propriétaires des usines existant sur les ruisseaux auxquels des prises d'eau seraient faites, auraient droit à des indemnités à charge de l'État, et qu'il convenait d'être en position d'apprécier, dans le cas de l'affirmative, quel serait l'import de ces indemnités; qu'en conséquence, il était opportun d'attendre l'issue du procès que les propriétaires d'usines établies sur le Piéton ont intenté à l'État, du chef du préjudice qu'ils prétendent avoir éprouvé par suite de ce que l'élargissement des huit premiers biefs du canal exige une consommation d'eau plus grande.

Sans doute, il serait à désirer qu'avant de passer outre aux mesures destinées à compléter l'alimentation du canal de Charleroy à Bruxelles, on sût, au juste, dans quelle dépense elles doivent engager l'État.

Mais ces mesures sont devenues d'une si absolue nécessité, qu'il semble impossible d'en ajourner davantage la mise à exécution.

L'insuffisance des moyens actuels d'alimentation du canal de Charleroy à Bruxelles est manifeste; elle provoque d'incessantes et, on ne saurait se le dissimuler, de légitimes réclamations.

Dans les moments de sécheresse, les eaux, après les chômages, ne sont remon- tées au niveau de flottaison dans le canal qu'avec beaucoup de lenteur, et on ne les y maintient ensuite que difficilement.

Ainsi, il arrive, d'une part, que les interruptions de la navigation, résultant de baisses des eaux commandées par des travaux, se prolongent après l'achèvement de ces travaux d'une manière extrêmement préjudiciable à tous les intérêts qui se rattachent à la navigation sur le canal de Charleroy à Bruxelles, et, d'autre part, que lorsque la navigation se trouve enfin rétablie, la marche des bateaux est ralentie par l'économie d'eau que l'on doit faire en opérant la manœuvre des écluses. Ce ralentissement provoque la hausse du fret, et, conséquemment, fait subir aux prix de revient des objets transportés une augmentation qui, en fin de compte, retombe sur le consommateur.

La question des dépenses à faire pour obvier à un semblable état de choses,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

est évidemment dominée par la gravité des intérêts que le canal de Charleroy à Bruxelles dessert.

Cette voie navigable est celle du royaume sur laquelle le mouvement est le plus actif et le plus important; elle est aussi la plus productive pour le trésor.

Des entraves ne sauraient y faire languir la navigation sans froisser de graves et de nombreux intérêts publics, et sans frapper le trésor de pertes notables.

L'intérêt général et l'intérêt bien entendu de l'État, se réunissent donc pour commander la réalisation immédiate des mesures propres à assurer l'alimentation du canal dont il s'agit.

En conséquence, on croit devoir demander au Budget de 1858, les fonds nécessaires à l'exécution des travaux d'établissement, non-seulement d'une prise d'eau à la rivière de Viesville, mais encore d'une autre à pratiquer au ruisseau de Renissart.

Aux termes d'une convention intervenue le 21 mars 1836, entre l'État et l'administration des hospices et secours de la ville de Bruxelles, le Gouvernement était tenu d'établir une rue le long de l'Allée-Verte, dans les prairies de Molenbeek-S^t-Jean, où se trouve la station des marchandises du chemin de fer de l'État.

Une convention subsidiaire, conclue entre les mêmes parties, sous la date du 20 mars 1857, porte que, sans prétendre à aucune indemnité à charge de l'État, l'administration des hospices et secours de Bruxelles renonce à l'établissement de ladite rue et abandonne à l'État, en toute propriété, une prairie d'une contenance de 80 ares, 80 centiares, située entre l'Allée-Verte et la station des marchandises, sur le territoire de Molenbeek-S^t-Jean, sous la condition que l'État placera un tablier mobile au pont dont les culées existent immédiatement en amont de la 54^{me} écluse du canal de Charleroy à Bruxelles, et qu'il pourvoira à l'entretien et à la manœuvre de ce pont, de même qu'à celles du pont construit par l'administration des hospices et secours de Bruxelles, sur le même canal, entre la rue de Cureghem et la rue de l'Alliance, sous Molenbeek-S^t-Jean.

Cette convention concilie les intérêts de l'État et ceux des hospices de Bruxelles.

On a porté au projet de Budget de l'exercice 1858 un crédit de 13,000 francs qui comprend, entre autres, la somme nécessaire au placement du tablier de pont dont l'établissement est imposé à l'État.

La navigation sur le canal de Charleroy à Bruxelles est trop active pour qu'il ne soit pas indispensable que l'agent préposé à la manœuvre du pont déjà existant, que l'État a repris, loge à proximité de cet ouvrage. Or, tous les terrains situés aux abords de ce pont sont occupés par des constructions. Il est donc nécessaire que l'État fasse l'acquisition de la maison pontonnière qui appartient aux hospices, et que ceux-ci ont consenti à lui céder moyennant une somme de 9,150 francs.

La somme destinée à cette acquisition figure également dans le crédit de 13,000 francs dont il vient d'être fait mention.

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 19. — *Escaut.*

Somme demandée : 12,980 francs.

Cette somme est répartie de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Construction de deux ponts de halage, à Melle et à Wetteren	fr.	480	»
2° Construction d'une passerelle à Tournay		12,500	»
TOTAL	fr.	12,980	»

Le halage est actuellement interrompu dans les communes de Melle et de Wetteren par deux affluents de l'Escaut. Dans l'intérêt de la navigation, il importe que cette interruption disparaisse.

La passerelle pour la construction de laquelle on demande une somme de 12,500 francs, est destinée à faire disparaître, dans l'intérêt de la navigation, la solution de continuité qui existe au chemin de halage de la rive gauche de l'Escaut, entre le pont des *Trous* à Tournay, et l'extrémité des fortifications de cette ville.

ART. 20. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 45,000 francs.

Un crédit avait été demandé au projet de Budget de l'exercice 1857, pour la continuation de l'établissement de murs de quai le long du canal de Mons à Condé.

Mais comme il ne devait pas y avoir, en 1857, de chômage sur ledit canal, et qu'en conséquence les murs de quai projetés ne pouvaient être construits dans le courant de cet exercice, le Département des Travaux publics a fait connaître à la section centrale de la Chambre des Représentants, qu'il y avait lieu de supprimer, ce qui a été fait, l'allocation qui avait été pétitionnée au Budget de 1857 du chef dont il s'agit, mais qu'il se réservait de reproduire, dans son Budget de l'exercice 1858, une demande de fonds pour cet objet, et de donner alors, à l'appui de sa proposition, des renseignements propres à en faire apprécier l'utilité.

Un crédit de 45,000 francs est en effet compris au projet de Budget pour 1858, pour la continuation du travail en question.

La somme qui avait été portée, du même chef, au projet de Budget de 1857 et qui en a été retranchée ensuite, ne s'élevait qu'à 5,000 francs; mais ce chiffre était le résultat d'une erreur et aurait également dû être de 45,000 francs.

En 1852, les exploitants des mines de houille du couchant de Mons demandèrent que le canal fût élargi vis-à-vis des rivages, où, par suite de l'accroissement continu de la navigation et des embarquements, la circulation et le chargement des bateaux éprouvaient des embarras incessants. Cet élargissement pouvait être opéré en supprimant les talus de la cunette du canal et en les remplaçant par des murs de quai.

Il est incontestable que ce travail remédierait aux inconvénients signalés.

Cependant, par raison d'économie, on peut, à la rigueur, se contenter de supprimer le talus d'une seule rive, sur les territoires de Jemmapes et de Quaregnon.

Mais il n'en était pas de même à Saint-Ghislain, où il était indispensable de faire disparaître les talus des deux rives.

Un crédit de 85,000 francs a été alloué au Budget de 1855 et employé à l'exécution : 1° de murs de quai sur les deux rives au droit des rivages situés à l'aval du

NOTE PRÉLIMINAIRE.

pont-levis de Saint-Ghislain; 2° d'un commencement de mur de quai sur une seule rive (sur une longueur de 144^m,40), à partir de l'écluse de Jemmapes, mur qu'il s'agit maintenant de prolonger jusqu'à l'extrémité des rivages de Quaregnon.

A cette fin, il reste encore à faire une dépense de 156,000 francs.

La somme de 45,000 francs demandée au Budget de 1858 est un premier crédit destiné à couvrir les frais de prolongement, jusqu'au pont-levis dépendant de la chaussée concédée aux sieurs Richebé frères et Fauvel, du quai commencé à l'aval de l'écluse de Jemmapes. De cette manière, l'ouvrage sera complété sur le territoire de Jemmapes, et les 111,000 francs qu'il restera à répartir sur des exercices ultérieurs, serviront à opérer un travail semblable sur le territoire de Quaregnon.

ART. 21. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction d'un pont au hameau de Grosmont, dépendant de la commune de Brasménil.

Ce pont, dont l'administration communale de Brasménil sollicite instamment l'établissement, aura pour effet de rétablir, entre le hameau de Grosmont et le village de Brasménil, les communications qui existaient avant la construction du canal de Pommerœul à Antoing.

Les deux ponts les plus rapprochés du hameau de Grosmont se trouvant l'un et l'autre à 2½ kilomètres environ de ce hameau, les habitants de celui-ci sont obligés de faire un détour considérable pour arriver au centre de la commune.

Il semble équitable de remédier aux inconvénients qui résultent de cet état de choses.

ART. 22. — *Lys.*

Somme demandée : 4,200 francs.

Une partie du revêtement établi sur la rive droite de la Lys, en aval du bassin de l'écluse de la pêcherie à Gand, se trouvant en mauvais état, doit être reconstruite, et il est de plus nécessaire de prolonger cet ouvrage dans l'intérêt de la navigation. La somme de 4,200 francs est destinée à l'exécution de ce double travail.

ART. 23. — *Canal de Gand à Ostende.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Continuation des travaux ayant pour objet le renforcement et l'exhaussement des digues et le revêtement en briques des talus entre Bruges et Ostende. fr.	9,000	»
2° Modification à apporter au mécanisme du pont tournant en fer, situé à la porte S ^{te} -Croix, à Bruges.	5,000	»
TOTAL. fr.	12,000	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les travaux à exécuter aux talus et aux digues du canal entre Bruges et Ostende, au moyen du crédit de 9,000 francs, forment la continuation des travaux de même nature exécutés pendant les années antérieures.

Les modifications que l'on projette d'apporter au mécanisme du pont tournant en fer, situé à la porte S^e-Croix, à Bruges, sont d'une haute nécessité et auront pour but de faciliter la manœuvre de ce pont. Elles seront exécutées d'après le système appliqué dernièrement au pont de la grille de fer, situé également à Bruges, sur le canal de Gand à Ostende.

ART. 24. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Somme demandée : 3,220 francs.

Le chemin conduisant de Damme à Lapschuere et à Moerkerke, se trouve coupé par le canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges, creusé dans ces derniers temps.

Il en résulte que l'exploitation de diverses parcelles de terre, d'une contenance notable, est entravée, attendu que, pour y arriver, ceux qui les cultivent sont actuellement obligés de faire un grand détour.

Il semble équitable d'obvier à cet état de choses, en établissant, conformément à l'instance demandée des intéressés, un pont à l'intersection du canal et du chemin dont il vient d'être question.

La somme de 3,220 francs est destinée à la construction de cet ouvrage.

ART. 25. — *Canal de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.*

Somme demandée : 16,700 francs, se répartissant de la manière suivante :

1 ^o exhaussement de la digue entre le Rattevalle et le Ketsdyk. fr.	2,700	»
2 ^o Établissement de diguettes de garantie le long du chemin de halage, entre Furnes et la frontière de France	1,000	»
3 ^o Construction d'un nouveau siphon sous le canal, entre les ponts de Snaeskerke et de Leffinghe (part de l'État)	13,000	»
TOTAL. fr.	16,700	»

Les travaux secondaires d'amélioration pour l'exécution desquels on demande les sommes de 2,700 et de 1,000 francs, sont très-nécessaires.

La grande wateringue de l'ouest a apporté, à ses voies d'écoulement, des améliorations par suite desquelles les débouchés existant sous le canal de Plasschendaale vers la frontière de France, ne peuvent plus évacuer en temps utile la quantité d'eau qui y afflue. Afin de remédier aux inconvénients résultant de cet état de choses pour une étendue aussi considérable de terrains, il est nécessaire d'établir un nouveau siphon, entre les ponts de Snaeskerke et de Leffinghe. La grande wateringue de l'ouest a pris l'engagement de contribuer pour moitié dans les frais de construc-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tion de cet ouvrage. Il est équitable que l'État prenne à sa charge l'autre moitié d'une dépense nécessitée par l'existence d'un canal qui lui appartient. La wateringue fera exécuter exclusivement à ses frais les travaux nécessaires pour raccorder ses voies d'écoulement avec le nouveau siphon.

ART. 26. — *Moervaert.*

Somme demandée : 1,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement de montants et de tirants en fer pour renforcer les ponts de Moerbeke et de Caudenborn, et pour augmenter ainsi la rigidité de ces ouvrages d'art, dont les longerons fléchissent.

ART. 27. — *Canal de Zelzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Il a été reconnu que, pour assurer la défense du canal de Zelzaete à la mer du Nord, il est indispensable d'établir des portes à l'écluse de garde, construite à l'origine de la 4^{me} section de cette voie d'écoulement.

La somme de 8,000 francs est destinée à couvrir la dépense à faire de ce chef.

ART. 28. — *Dendre.*

Somme demandée : 13,100 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Établissement de 20 pieux d'amarrage le long de la haute Dendre, dans la Flandre orientale	fr. 600	»
2° Construction d'un perré en aval du pertuis de Grand-Acren	8,000	»
3° Prolongement des perrés en amont et en aval des ponts-levis des Acren et de Boureng	4,500	»
TOTAL.	13,100	»

Les 20 pieux d'amarrage, pour l'établissement desquels on demande une somme de 600 francs, sont indispensables pour pouvoir diriger les bateaux, dont la marche est actuellement difficile.

La construction d'un perré en aval du pertuis de Grand-Acren est nécessaire afin que les terrains adjacents, fortement éboulés, puissent être rétablis dans leurs limites.

Les perrés aux abords des ponts-levis des Acren et de Boureng doivent être prolongés pour obvier à tout éboulement aux abords de ces ponts.

Le Gouvernement a l'intention de comprendre, dans une proposition de loi spéciale, le crédit nécessaire à la continuation des travaux d'amélioration du régime

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de la Dendre. L'expérience a démontré l'inconvénient de faire figurer au Budget des crédits de cette nature, le Gouvernement se trouvant dans l'impossibilité d'en faire complètement usage quand ils ne peuvent pas être entièrement engagés dans le délai prescrit par les règlements organiques de comptabilité.

ART. 29. — *Rupel.*

Somme demandée : 144,000 francs.

Cette somme complète le crédit que l'on suppose nécessaire à l'exécution des travaux de déplacement de la digue capitale du polder de Ruypenbroek.

Une somme de 100,000 francs est allouée, à titre de première partie de ce crédit, au Budget de l'exercice 1857.

ART. 30. — *Senne.*

Somme demandée : 6,000 francs.

La note préliminaire fournie à l'appui du projet de Budget de l'exercice 1855 indique les motifs qui rendent nécessaire la consolidation des berges de la dérivation de la Senne à Vilvorde, et fait connaître que ce travail exigera une dépense évaluée à 50,000 francs, qu'on se propose de répartir sur plusieurs exercices. Trois crédits de 6,000 francs chacun, portés respectivement aux Budgets de 1855, de 1856 et de 1857, ont déjà été alloués pour cet objet. La somme de 6,000 francs, demandée au projet de Budget de l'exercice 1858, formera le quatrième crédit pour l'exécution du travail dont il s'agit.

ART. 31. — *Petite-Nèthe canalisée.*

Somme demandée : 5,500 francs.

Cette somme est destinée à l'exhaussement et au renforcement des digues du 4^{me} bief, qui laissent à désirer. Après l'exécution de ces travaux, la partie canalisée de la Petite-Nèthe sera définitivement en bon état.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 32. — *Yser.*

Somme demandée : fr. 2,976 66 c^s.

La somme de fr. 2,976 66 c^s, allouée au Budget de 1857, pour la part de l'État dans les frais d'exécution des travaux d'exhaussement et de renforcement des digues de Furnes-Ambacht, sur une longueur de 1,175 mètres, entre le *Peereboom* et le *Knocke*, doit être portée, par rappel, au Budget de 1858, les travaux dont il s'agit n'ayant pu s'exécuter pendant la baisse des eaux de l'Yser en 1857, à cause

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de ce que la régie de la wateringue du nord de Furnes, qui intervient pour les $\frac{2}{3}$ dans la dépense, n'a pas encore, jusqu'à présent, approuvé le projet de ces travaux.

ART. 33. — *Canal d'Ypres à l'Yser.*

Somme demandée : 5,000 francs.

On a formulé au sein de la section centrale de la Chambre des Représentants, qui a été chargée de l'examen du projet de Budget du Département des Travaux publics de l'exercice 1857, la proposition d'allouer à la province de la Flandre occidentale un subside sur les fonds du trésor, à l'effet de la mettre à même de faire approfondir le bief inférieur du canal d'Ypres à l'Yser. La dépense totale est estimée à 66,000 francs : la province fournirait 36,000 francs, l'État 30,000 francs; les travaux seraient exécutés en six ans et le subside de l'État serait réparti sur six exercices.

Une demande dans le sens de cette proposition avait déjà été adressée au Département des Travaux publics par la province de la Flandre occidentale.

L'approfondissement du bief inférieur du canal d'Ypres à l'Yser serait opéré de manière à mettre le mouillage de ce bief en rapport, tant avec celui du bief supérieur de la même voie navigable qu'avec celui de l'Yser et à dispenser ainsi les bateaux d'alléger, lorsqu'ils doivent se rendre de cette rivière à Ypres et réciproquement.

Ce travail devant être d'une incontestable utilité et la province se trouvant dans l'impossibilité de le faire effectuer à elle seule, il semble y avoir lieu d'accorder le concours de l'État pour sa mise à exécution.

On demande donc une somme de 5,000 francs destinée à être allouée à la province à titre de premier subside.

ART. 54. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Ainsi que cela a été dit plus haut, cette somme, qui est égale au crédit alloué, chaque année, aux Budgets antérieurs, pour le service des plantations, ne sera affectée qu'à l'établissement de plantations nouvelles, et les frais d'entretien des plantations existantes seront prélevées sur le crédit destiné à l'entretien des rivières et canaux eux-mêmes.

ART. 55. — *Frais d'études.*

Somme demandée : 7,000 francs.

Ce crédit, qui est égal à celui alloué, chaque année, pour le même objet, aux Budgets antérieurs, est actuellement libellé comme il suit : *Frais d'études pour le service des travaux hydrauliques et des chemins de fer en construction; acquisition de brochures, cartes, etc.*, tandis que, précédemment, il l'était dans les termes suivantes : *Frais d'études pour le service des canaux et rivières et des chemins de fer en construction.*

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La raison de cette modification est que l'allocation dont il s'agit est, d'une part, destinée à couvrir non-seulement les frais d'études afférents aux *rivières et canaux* et aux chemins de fer en construction, mais encore ceux qui concernent les *ports et côtes*; et que, d'autre part, elle doit aussi servir à liquider le coût des ouvrages et des cartes qu'il est reconnu nécessaire ou utile d'acquérir dans l'intérêt du service des travaux hydrauliques.

ART. 36. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 27,000 francs.

Cette somme, qui est destinée à l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances, est égale au crédit alloué, chaque année, pour le même objet, aux Budgets des exercices précédents.

ART. 37. — *Polders.*

Somme demandée : 40,000 francs.

Le polder de Kiel délaisse entièrement l'entretien de ses ouvrages de défense.

Dès l'année 1849, on a dû, pour prévenir des désastres, exécuter d'office à ces ouvrages des travaux de restauration, en vertu des dispositions du titre II du décret impérial du 11 janvier 1811.

La mesure prise alors par le Gouvernement fut sanctionnée par l'autorité judiciaire, puisque un jugement du tribunal de première instance, séant à Anvers, en date du 24 mai 1855 (1), donna gain de cause à l'administration de l'enregistrement

(1) Extrait de la feuille d'audience du tribunal de première instance, à Anvers, du jeudi 24 mai 1855 :

« En cause de l'administration de l'enregistrement et des domaines de la province d'Anvers;

» CONTRE

» Le polder du Kiel et les polders appelés en garantie de Hoboken et de S'Heerenland;

» Le tribunal rend le jugement suivant :

» Le tribunal, entendu M. le juge De Bray en son rapport, et M. le substitut du procureur du
 » Roi Eeckman en ses conclusions, rejette, comme mal fondées, toutes les fins de non-recevoir
 » proposées; déclare la demande reconventionnelle en dommages-intérêts ni recevable, ni fondée;
 » dit pour droit que la contrainte est valable jusqu'à concurrence de la somme demandée; en con-
 » séquence condamne la direction du polder de Kiel à rembourser à l'État belge la somme de
 » quatorze cent quarante-cinq francs vingt et un centimes, avec les intérêts moratoires depuis la
 » mise en demeure endéans la quinzaine de la signification du présent jugement, sinon et à défaut
 » de ce faire, dit pour droit qu'il sera passé outre aux poursuites prévues par la loi, déclare l'ac-
 » tion en garantie régulière en la forme et au fond, et y faisant droit, condamne les associations
 » des polders de Hoboken et de S'Heerenland non-seulement à payer et à rembourser, dans le
 » même délai de quinzaine, à l'association du polder de Kiel, y compris les propriétés prove-
 » nues de Hagelsteen, leur quote-part dans la prédite somme, en principal et intérêts, propor-
 » tionnellement à leurs terres subjacentes ou protégées, mais encore à contribuer, à l'avenir et
 » dans la même proportion, à l'entretien de la digue dont il s'agit; condamne l'association du
 » polder du Kiel à un cinquième, et les associations des polders de Hoboken et de S'Heerenland
 » chacune à deux cinquièmes des dépens du procès dont il sera fait masse, y compris ceux réservés
 » par jugement du 26 février 1855, ainsi que par le jugement sur la compétence.

» (Signé) F. HEKKERS et Norb.-Louis HERMANS. »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

et des domaines, dans l'instance qu'elle avait intentée au polder de Kiel, à l'effet de le contraindre à rembourser à l'État le montant des dépenses occasionnées par les travaux exécutés d'office.

Le polder de Kiel persistant, malgré les instances réitérées de l'autorité provinciale, à laisser ses ouvrages de défense dans un abandon tellement complet, qu'ils sont de nouveau menacés d'une ruine imminente, le Gouvernement se trouve forcé de faire procéder, par application des dispositions en vertu desquelles on a agi en 1849, à l'exécution de nouveaux travaux d'office, à l'effet d'assurer la conservation de ces ouvrages, et d'écarter ainsi tout danger d'inondations, qui auraient les conséquences les plus calamiteuses.

La somme de 40,000 francs que l'on demande est destinée à solder les frais d'exécution de ces travaux, sous réserve de répétition à charge du polder de Kiel.

4^e SECTION. — PORTS ET CÔTES.

Il a paru rationnel de séparer, par rapport aux ports et côtes, les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des travaux neufs et d'amélioration, de même que cela a eu lieu à l'égard des rivières et canaux, et d'adopter, en ce qui les concerne, le même système que celui appliqué à ces derniers, pour la division des articles, c'est-à-dire que l'on a compris, dans un seul et même article, toutes les sommes nécessaires aux travaux d'entretien, tant ordinaires qu'extraordinaires, et que les sommes à affecter à l'exécution des travaux neufs et d'amélioration de chacun des ports, des côtes et des phares et fanaux, constituent des articles spéciaux.

ART. 38. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 214,840 francs.

La somme de 214,840 francs, demandée pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux, est inférieure de 28,225 francs à l'import des sommes comprises, pour travaux de même nature, dans les crédits alloués au Budget de l'exercice 1857, pour le même service.

Cette somme de 214,840 francs se répartit de la manière suivante :

A. — <i>Port d'Ostende.</i>		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port fr.	58,600	»	»
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'arrière-port.	9,400	»	»
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire de l'écluse des bassins de commerce (moitié à charge de l'État) .	750	»	»
5 ^o Réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans.	»		4,000
A REPORTER. fr.	48,750	»	4,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
REPORT. . . . fr.	48,750 »	4,000 »
6° Reconstruction partielle des quais en charpente attenant à l'aval de chaque côté des écluses de Slykens, dans l'arrière-port, et consolidation de la rive y contiguë.	»	17,200 »

Le crédit de 17,200 francs, mentionné en dernier lieu dans la nomenclature qui précède, a déjà été alloué au Budget de 1857; mais il a été reconnu indispensable d'en affecter le montant à la consolidation des dunes entre la digue d'Albertus et Maria-kerke, et à la réparation du perré de ladite digue. Il est donc nécessaire de le porter de nouveau au Budget de 1858.

B. — *Port de Nieuport.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire fr.	25,120 »	»
2° Reconstruction d'une partie de l'estacade d'est.	»	8,000 »

La partie d'estacade que l'on projette de reconstruire et qui a une longueur de 22 mètres, se trouve en très-mauvais état.

C. — *Côte de Blankenberghe.*

Travaux d'entretien.	1 ^{re} section, de Wenduyne à Blankenberghe . fr.	42,700 »	112,700 »	»
	2 ^e section, de Blankenberghe à Heyst . . .	70,000 »		

D. — *Phares et fanaux.*

Entretien des phares et fanaux de la côte de Flandre	1,070 »	»
TOTAL. . . . fr.	185,640 »	29,200 »

TOTAL de la somme demandée pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux. fr.

214,840 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Les sommes comprises dans les crédits alloués au Budget de 1857 pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, se montent ensemble à. fr. 509,500 »

Les crédits pétitionnés au Budget de 1858, pour travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à un total de 289,700 »

Le tableau développé du projet de Budget de l'exercice 1858 fait ressortir les différences, par article, entre les allocations respectivement sollicitées pour cet exercice et accordées pour celui de 1857, du chef dont il s'agit. Elles se balancent par une diminution de fr. 19,600 »

Les sommes portées au projet de Budget de l'exercice 1858 pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, se répartissent de la manière indiquée ci-après.

ART. 39 et 40. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 266,500 francs, se répartissant comme il suit :

1° Grosses réparations à la digue d'Albertus, et continuation des travaux de nivellement et de renforcement de la dune, entre le village de Mariakerke et le hameau d'Albertus fr. 27,800 »

2° Reconstruction, sur une longueur de 160 mètres, du perré de la grande digue de mer devant Ostende, et élargissement du sommet de cette partie de digue. 70,000 »

3° Construction de revêtements en briques et terre glaise, le long du talus intérieur des digues de la partie du canal d'évacuation de la wateringue de Camerlynckx, dans l'arrière-port d'Ostende, à l'aval du siphon du Contredam, sur une longueur, de chaque côté, de 500 mètres 8,500 »

4° Construction d'un phare de premier ordre, — 2^e moitié de la dépense, — et établissement de l'appareil d'éclairage 160,000 »

TOTAL. fr. 266,500 »

Une somme de 27,800 francs est demandée pour grosses réparations à effectuer à la digue d'Albertus et pour la continuation des travaux de nivellement et de renforcement de la dune, entre le village de Mariakerke et le hameau d'Albertus. — Ces travaux sont maintenant reconnus de la plus grande urgence. Au moyen de la somme de 27,800 francs, les parties de dunes actuellement les plus faibles sur le territoire de Mariakerke, ainsi que la digue d'Albertus, pourront être renforcées de manière à présenter la sécurité désirable pour cette partie du pays.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les travaux de reconstruction et d'élargissement d'une partie de la grande digue de mer, pour l'exécution desquels on demande une somme de 70,000 francs, sont très-nécessaires. La partie de digue à reconstruire se trouve à l'est de celles reconstruites en 1854, 1855 et 1856.

Les rives de la partie du canal d'évacuation des eaux de la wateringue de Camerlynckx et de Vladsloo-Ambacht, que l'on projette de garantir au moyen de revêtements en briques et en terre glaise, sont entamées en plusieurs points par l'action corrosive du courant, très-fort en cet endroit, lors des fortes crues d'eau. Il en résulte des affaissements dans les talus, qui sont très-élevés et formés de sable; celui-ci est entraîné dans le lit du canal et produit continuellement des bancs qui entravent l'écoulement des eaux.

Le maintien de ce canal d'évacuation dans la capacité voulue, depuis l'écluse bleue jusqu'à l'arrière-port d'Ostende, est une charge de l'État et se trouve compris dans le devis de l'entretien de cet arrière-port.

Un crédit de 5,000 francs a été alloué, au Budget de l'exercice 1856, pour l'amélioration de cette voie d'écoulement et pour le redressement d'une partie de son lit.

En réponse à une question qu'elle lui avait posée à l'occasion de la demande de ce crédit, le Gouvernement a fait connaître à la section centrale de la Chambre des Représentants, qui avait été chargée de l'examen du projet dudit Budget, par suite de quelles circonstances l'entretien du canal d'évacuation dont il s'agit, depuis l'écluse bleue jusqu'à l'arrière-port d'Ostende, est une charge de l'État.

On croit à propos de reproduire ici ces explications :

« Avant 1818, les eaux des wateringues de Camerlynckx et de Vladsloo-Ambacht, s'écoulaient à la mer par l'écluse S^{te}-Catherine et la crique américaine, qui débouchait dans l'avant-port. De 1818 à 1819, on exécuta l'embranchement du canal d'Ostende qui conduit au bassin de commerce de cette ville. Par suite de la construction de cet embranchement, le débouché à la mer de la crique américaine fut supprimé, et l'écluse de S^{te}-Catherine, qui ne pouvait plus être d'aucune utilité, fut fermée. Il fallait donc donner aux eaux des wateringues précitées un nouveau débouché, et c'est ce que l'on fit en creusant, depuis l'écluse bleue, dans l'ancienne crique de Jauwelooze, un canal qu'on fit passer, par un siphon, sous l'écluse du contredam, et qu'on continua jusque dans l'arrière-port, en perçant des ouvertures à clapets dans le mur du bajoyer de l'ancienne écluse de Slykens. Ces travaux furent exécutés par l'État, et toutes les wateringues intéressées y contribuèrent pour une somme de 45,000 florins; mais l'État a conservé à sa charge l'entretien du canal, depuis l'écluse bleue jusqu'à son débouché, et c'est par suite de cette circonstance que l'État a dû subvenir seul aux frais de construction de l'écluse de Camerlynckx, qui a remplacé les ouvertures à clapets dont il vient d'être parlé. »

La somme de 160,000 francs, demandée pour la construction d'un phare de premier ordre et l'établissement de l'appareil d'éclairage, forme, avec celle de 112,500 francs, comprise, pour le même objet, au Budget de 1857, à titre de première allocation, le crédit que l'on estime être nécessaire pour achever complètement cet important ouvrage.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 41. — *Côte de Blankenberghe.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Cette somme sera affectée au prolongement en mer de deux jetées de la 2^{me} section, et ce dans le but d'augmenter l'estran et de renforcer les dunes dans les endroits très-faibles. C'est la continuation d'un travail commencé depuis plusieurs années.

ART. 42. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 3,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'amélioration	fr.	900	»
2° Construction d'une habitation pour le gardien des fanaux du port de Nieuport		2,500	»
TOTAL.	fr.	3,400	»

Les travaux secondaires d'amélioration, pour l'exécution desquels une somme de 900 francs est demandée, sont indispensables.

Il est urgent de construire une habitation pour le gardien des fanaux du port de Nieuport, cet agent se trouvant actuellement logé avec sa famille dans une petite aubette en bois, impropre à cette destination et très-insalubre.

CHAPITRE II.

3^{me} SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.ART. 43. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées.*
— *Frais de bureau et de déplacement.*

Somme demandée	fr.	387,810	»
Crédit alloué pour 1857		596,945	52
DIMINUTION.	fr.	9,133	32

Des mutations ont eu lieu parmi les conducteurs des ponts et chaussées détachés à l'école du génie civil. Il en est résulté une augmentation de dépense de 800 francs, dont il y a lieu de diminuer, conformément aux précédents, l'allocation du corps des ponts et chaussées pour être transférée au Budget du Département de l'Intérieur.

Quant à la somme de fr. 8,333 33 c., formant le complément de la diminution, elle comprend le traitement de disponibilité d'un ingénieur en chef qui, rappelé à l'activité, sera payé sur l'allocation ordinaire, et de trois autres officiers du corps des ponts et chaussées qui, maintenus encore en disponibilité, seront payés sur l'allocation de l'article 85.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 44. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers et autres agents subalternes des ponts et chaussées.*

Somme allouée pour 1857, y compris la part du crédit ouvert par la loi du 8 avril 1857	484,567 86
Crédit demandé pour 1858	499,477 86
AUGMENTATION. fr.	14,910 »

Cette augmentation est nécessaire pour payer les dépenses suivantes :

A. Traitement du personnel de la grande écluse maritime d'Anvers. Il n'a été demandé au Budget de 1857 que la somme nécessaire pour le 4^{me} trimestre de cette année, et l'augmentation pétitionnée représente les trois quarts de la totalité des traitements de ce personnel.

B. Traitements de cinq gardes pour le canal de Hasselt vers le canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et l'embranchement vers le camp de Beverloo.

C. Traitement d'un aide-éclusier au barrage en construction sur l'Escaut à Semmerzaeke.

D. Dépenses à résulter des manœuvres de nuit aux écluses du canal de Liège à Maestricht, ainsi qu'à l'écluse de Hocht sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc, pour l'alimentation des canaux de la Campine.

E. Traitement du pontonnier chargé de la manœuvre du pont-levis dit des *Hospices*, établi sur le canal de Charleroy à Bruxelles. Cette dépense incombe à l'État, à partir du mois d'octobre 1857, en vertu d'une convention avenue entre le Département des Travaux publics et l'administration des hospices de Bruxelles.

F. Amélioration de position à accorder à quelques agents subalternes, dont les traitements varient entre 300 et 500 francs. Cette mesure, qui n'entraînera qu'un surcroît de dépense d'environ 2,000 francs, entre entièrement dans les vues bienveillantes que la Législature a manifestées et traduites en faits, en votant la loi du 8 avril 1857, qui a eu pour effet d'augmenter les traitements de moins de 1,600 francs.

ART. 45. — *Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement ; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil.*

Somme demandée fr.	12,000 »
------------------------------	----------

égale à celle qui figure au Budget de l'exercice précédent.

CHAPITRE III.

MINES.

Les sommes demandées aux articles 46 à 56 inclusivement sont égales à celles qui ont été allouées pour l'exercice précédent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

CHEMIN DE FER, POSTES, TÉLÉGRAPHES ET RÉGIE.

SERVICES D'EXÉCUTION.

Les prévisions du Budget des dépenses pour les services des chemins de fer, postes, télégraphes et régie, pendant l'exercice 1858, s'élèvent au total de 17,218,357 francs, et se répartissent comme il suit :

I. <i>Chemin de fer</i> :		
Voies et travaux. fr.	4,139,843	»
Traction et arsenal	7,126,210	»
Transports	3,182,086	»
Régie	42,100	»
		14,490,239 »
II. <i>Postes</i>		2,215,808 »
III. <i>Télégraphes</i>		199,000 »
IV. <i>Services en général</i>		315,310 »
Somme égale au crédit demandé fr.	17,218,357	»
Le Budget voté pour l'exercice 1857, s'élevant à	17,475,832	»
y compris la partie du crédit alloué par la loi du 8 avril 1857, pour augmenter les traitements de moins de 1,600 francs, il en résulte une réduction de dépense, pour 1858, de	257,475	»

Les explications données ci-après font connaître les différences que présente le budget du chemin de fer pour 1858, comparativement à celui de 1857.

SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX.ART. 58. — *Salaires des agents payés à la journée.*

La somme demandée est de fr.	1,620,000	»
Le crédit alloué pour 1857 s'élevait à	1,609,050	»
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	10,950	»

Cette augmentation est destinée au personnel-ouvrier, préposé à la surveillance et à l'entretien de la section de Contich à Lierre, dont l'État a repris l'exploitation depuis le 1^{er} février 1857.

ART. 59. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Le crédit sollicité pour 1858 est inférieur de 50,000 francs à la somme allouée au Budget de 1857 pour le même objet de dépense; mais la réduction n'est qu'apparente, puisqu'à l'art. 60 il est demandé une augmentation de 60,000 francs, dont

NOTE PRÉLIMINAIRE.

30,000 francs par suite d'une modification apportée à la rédaction de ces deux articles, dans le but de lever certaines difficultés d'imputation qui ont donné lieu à des observations de la part de la Cour des comptes.

Il est entendu qu'à l'avenir on ne passera plus de marchés imputables sur l'art. 59, que pour les objets expressément déterminés par les trois littéras du tableau des développements, et que les dépenses à résulter de menues fournitures, telles que : outils, ustensiles, etc., de même que les travaux à forfait ou en régie, seront exclusivement imputés sur l'art. 60, dont le libellé a été modifié en conséquence.

ART. 60. — *Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers.*

Il est demandé	fr.	643,000	»
La somme allouée pour 1857 est de		583,000	»
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr.	60,000	»

Ainsi qu'on vient de le voir par l'explication donnée à l'article précédent, l'augmentation n'est en réalité que de 30,000 francs, si l'on tient compte de pareille somme transférée au présent crédit. Cette augmentation de 30,000 francs est destinée à faire face en partie aux besoins nouveaux qu'a créés la reprise par l'État de la section de Contich à Lierre, et en partie à l'installation de conduits et appareils et d'autres améliorations réclamées par le service.

SECTION 2. — TRACTION ET ARSENAL.

L'ensemble des dépenses prévues pour 1858 sera inférieur de 552,700 francs aux crédits alloués pour 1857.

Les diminutions de dépense portent à concurrence de 100,000 francs sur l'art. 62 (*Salaires des agents payés à la journée*); l'allocation proposée paraissant suffisante pour les besoins normaux du service; de 12,000 francs sur l'art. 63 (*Primes*), par suite de modifications apportées au système d'allocation; de 295,200 francs sur l'art. 64 (*Combustible*), par suite de réductions dans les prix et dans la consommation prévue; de 60,500 francs sur l'art. 65 (*Entretien et renouvellement du matériel*), par suite de l'état relativement satisfaisant du matériel, et enfin de 85,000 francs sur l'art. 66 (*Redevances aux compagnies*).

5^{me} SECTION. — TRANSPORTS.ART. 67. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

La somme demandée s'élève à	fr.	965,526	»
Il a été alloué pour 1857		935,276	»
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr.	30,250	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les explications qui vont suivre ont pour but de justifier l'augmentation de crédit sollicitée, et qui est due aux causes suivantes :

1° Exploitation de la station de Lierre, dont le service a été repris par l'État à dater du 1^{er} février 1857.

Le personnel nécessaire se compose de trois agents, savoir :

Un chef de station	fr. 2,400	»	} 5,200 »
Deux employés	3,400	»	

Cette station est mixte, c'est-à-dire que le personnel de l'État y fait également le service pour compte de la compagnie de Lierre à Turnhout. Celle-ci intervient, de ce chef, pour la moitié des dépenses. La redevance est portée dans les décomptes mensuels.

2° Établissement d'un bureau à l'entrepôt de Gand.

Ce service a été installé le 1^{er} avril 1857 et comporte :

Un commis à	fr. 1,500	»	} 2,700 »
Un facteur à	1,200	»	

3° Le bureau central des marchandises, à Bruxelles, prenant de plus en plus d'importance, il y a nécessité de le réorganiser et d'en confier la direction à un chef intelligent. Cette mesure sera fructueuse, car elle contribuera à conserver et à accroître la clientèle si importante des articles de messageries de la capitale.

Ce bureau relève aujourd'hui de la station du Nord, ce qui nuit à la bonne impulsion et à la surveillance indispensable dans un service de détail.

Le traitement du chef de ce bureau ne pourra être inférieur à fr. 2,400 »

4° Régularisation du personnel des convois. — Transfert de l'article 68 (*Salaires*) sur le présent crédit d'une somme de 19,950 »
pour conférer le grade de garde-convoi à un certain nombre de gardes-frein payés actuellement sur salaires.

SOMME ÉGALE à l'augmentation ci-dessus. . . . fr.	30,250 »
---	----------

Il est à observer que, déduction faite du transfert de 19,950 francs, l'augmentation de crédit ne s'élève en réalité qu'à 10,300 francs.

D'après les cadres organiques, le personnel des convois devrait être composé comme il suit :

50 chefs de convoi au traitement de . . . fr.	1,300 à 1,500
150 gardes-convoi — . . .	800 à 1,200

indépendamment des gardes-frein, dont le nombre est indéterminé.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il y a actuellement en activité de service :

10 chefs de convoi au traitement de	fr. 1,500
9 — — — — —	1,400
14 — — — — —	1,300
27 gardes-convoi — — — — —	1,200
19 — — — — —	1,100
20 — — — — —	1,000
20 — — — — —	900
40 — — — — —	800
et 88 gardes-frein au salaire moyen de	950

Outre leur traitement fixe, les chefs et gardes-convoi jouissent d'une rémunération proportionnelle au parcours qu'ils effectuent. Ces émoluments variables s'élèvent en moyenne à 400 francs par agent.

Voici comment sont répartis les 33 chefs de convoi, les 126 gardes-convoi et les 88 gardes-frein, dont se compose le personnel des convois.

I. — 33 trains de voyageurs et mixtes sont dirigés par 24 chefs de convoi titulaires, et 11 gardes-convoi faisant fonctions de chef de convoi. Les services des bagages, petites marchandises et le contrôle des coupons en route, sont effectués par 67 gardes titulaires et 29 gardes-frein, soit environ 4 agents par service de convoi.

II. — 33 trains de marchandises et de transbordement sont dirigés par 8 chefs de convoi titulaires et 25 gardes-convoi. Ces 33 chefs de train sont secondés par 20 gardes-convoi et 22 gardes-frein. Il en résulte que 26 trains sont desservis par deux agents et 7 seulement par trois agents.

III. — Enfin, il y a en réserve, dans les différentes stations, pour les trains spéciaux et extraordinaires, ainsi que pour remplacer les gardes malades ou en congé: 1 chef de convoi, 5 gardes-convoi et 37 gardes-frein. Ces derniers sont, pour la plupart, préposés au convoyage de trains extraordinaires de marchandises et aux transbordements.

De ce qui précède, il résulte que, sur 68 services de convoi, 32 trains seulement sont dirigés par des titulaires effectifs, et que la direction des 36 autres trains est confiée à des gardes-convoi ordinaires; que ces 68 services sont desservis par 87 gardes-convoi et 51 gardes-frein.

Il est donc démontré que le nombre des chefs de convoi et celui des gardes-convoi est loin d'être en rapport avec l'importance de ce service.

C'est afin de porter, en partie, remède à cette situation, que le Gouvernement sollicite un transfert de 19,950 francs, qui est destiné à augmenter le nombre de gardes-convoi, tout en réduisant celui des gardes-frein.

Il ne s'agit donc pas d'une charge nouvelle pour le trésor, mais bien d'une simple régularisation.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 68. — *Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres.*

Somme demandée	fr. 1,336,560	»
Il a été alloué pour 1857.	1,330,610	»
L'augmentation relativement au Budget de 1857 est donc de. fr.		<u>5,950</u> »

Elle se justifie par des charges nouvelles, savoir :

1° Station de Lierre, 7 ouvriers au salaire moyen de fr. 1 80 c ^s , soit	fr. 4,600	»
2° Entrepôt de Gand, 2 ouvriers au salaire de fr. 1 80 c ^s . . .	1,300	»
3° Traction par chevaux des waggons entre la station de Gand et l'entrepôt. On estime cette dépense à 250 francs par mois . . .	3,000	»

Il est à remarquer que l'État perçoit une recette de 50 centimes par mille kilog. entre la station et l'entrepôt. Ce sera donc une dépense très-productive.

4° L'élévation générale des salaires, surtout dans les districts industriels, entraîne nécessairement à augmenter, dans une proportion analogue, le salaire des ouvriers du chemin de fer, à moins de se résoudre à accepter des bras impuissants et des intelligences douteuses.

On ne doit pas se dissimuler qu'un tel système serait ruineux, parce qu'il obligerait le plus souvent à employer trois mauvais ouvriers là où deux bons suffiraient. Il conduirait à des dangers sérieux dans un service dont la sécurité dépend du zèle et de l'intelligence du personnel, et où la probité des ouvriers est constamment mise à l'épreuve.

On estime qu'une augmentation moyenne de 25 centimes par jour, à allouer à 200 ouvriers environ, serait de nature à améliorer la position de ce personnel, et, par conséquent, le service.

Cette évaluation est fort modérée, si l'on tient compte du nombre des ouvriers, qui s'élève, pour le service des transports, à 1,550.

La dépense correspondante à cette prévision est de 17,000 »

Quant à l'augmentation du personnel à résulter de l'accroissement du trafic, il est impossible de la prévoir une année à l'avance ou de déterminer dans quelle proportion elle serait opportune.

ENSEMBLE. fr. 25,900 »

Mais il y a lieu de retrancher de cette somme celle indiquée à l'article précédent, du chef du transfert pour les gardes-frein à nommer gardes-convoi, soit. fr. 19,950 »

RESTE une augmentation de. fr. 5,950 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 69. — *Frais d'exploitation.*

Il est demandé pour cet article	fr.	450,000	»
Le crédit alloué pour l'exercice 1857 s'est élevé à		404,600	»
Soit une augmentation de dépense de	fr.	48,400	»

Cette somme est destinée à faire face à des besoins nouveaux résultant de l'extension du service des transports, à remplacer une partie du mobilier des bureaux de station, ainsi qu'à améliorer l'éclairage des stations, etc.

ART. 70. — *Camionnage.*

La somme demandée est de	fr.	550,000	»
Le crédit porté au Budget de 1857 n'est que de		294,000	»

Mais il est à remarquer qu'il sera insuffisant, puisque la dépense s'est élevée à 324,000 francs pour 1856.

Les frais de camionnage s'accroissent d'année en année. On doit s'en féliciter, puisque c'est là l'indice le plus certain d'une augmentation du produit des petites marchandises.

4^{me} SECTION. — TÉLÉGRAPHES.

Les crédits demandés pour ce service s'élèvent :

ART. 72. — <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>	fr.	134,000	»
ART. 73. — <i>Salaires des agents payés à la journée</i>		55,000	»
ART. 74. — <i>Entretien des lignes et appareils</i>		50,000	»
ENSEMBLE.	fr.	199,000	»
Il a été alloué en 1857, pour les mêmes objets de dépense	fr.	180,050	»
Les prévisions de dépense pour 1858 dépassent donc celles de 1857 de.		18,950	»
Somme qui porte sur l'article <i>Traitements</i> , pour		9,950	»
— <i>Salaires</i>		5,000	»
— <i>Entretien</i>		4,000	»
TOTAL ÉGAL.	fr.	18,950	»

L'augmentation pour traitements est la conséquence de l'établissement de nouveaux bureaux et de l'accroissement du nombre des dépêches, qui nécessite un per-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

sonnel plus nombreux. Il est aussi à observer que le service du télégraphe ne date que de quelques années, et que par suite tous les agents ne sont pas convenablement rétribués.

L'augmentation pour salaires est motivée par l'accroissement du nombre de dépêches à remettre à domicile. Déjà, en 1856, la dépense s'est élevée à 29,590 francs.

Quant à l'entretien des lignes, on comprend que les frais sont d'autant plus élevés que l'on s'éloigne davantage de l'époque de leur établissement.

Aux chiffres approximatifs fournis dans le projet de Budget de 1857, nous pouvons substituer ici les résultats réels de l'exercice 1856, résultats qui accusent une progression très-remarquable dans le travail et dans la recette.

	1853.	1856.	DIFFÉRENCE.	
Nombre de dépêches privées, à l'intérieur . . .	17,279	32,862	+	15,583
Id. id. internationales . . .	34,725	45,375	+	10,650
Id. id. en transit. . . .	9,429	21,056	+	11,607
TOTAUX.	61,433	99,273	+	37,840
Nombre de dépêches de service	44,149	43,666	—	480
Nombre de dépêches reçues et transmises pendant la nuit au bureau de Bruxelles (Nord). .	1,050	15,880	+	14,830
<i>Recette (part belge) :</i>				
Service intérieur fr.	52,211 50	71,286 60	+	19,075 10
Id. international	147,210 50	166,555 95	+	19,345 45
Id. en transit	58,437 75	100,769 77	+	42,332 02
TOTAUX. fr.	257,859 75	338,612 32	+	80,752 57
Produit moyen d'une dépêche fr.	4,21	3,41		0,80
Nombre de bureaux télégraphiques belges . . .	50	50		»
Id. id. étrangers en relation . . .	1,050	1,420	+	370
Id. d'appareils fonctionnant sur les lignes belges.	97	113	+	16

Sous le rapport de la nature des correspondances, les dépêches sont classées dans la proportion suivante :

Communications des Gouvernements.	2 1/2 p. %	2 p. %	—	1/2 p. %
Nouvelles de bourse	26 p. %	35 p. %	+	9
Transmissions commerciales	42 p. %	40 p. %	—	2
Affaires privées	21 1/2 p. %	15 p. %	—	6 1/2
Correspondance des journaux	8 p. %	8 p. %		»
	100	100		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'après les chiffres qui viennent d'être exposés, le nombre de dépêches privées a augmenté de 61 p. %.

Le service de nuit, qui ne comptait que 1,050 dépêches pour l'année 1855, a transmis et reçu 15,880 dépêches, en 1856.

Le mouvement des dépêches pour les services des chemins de fer, postes et télégraphes est resté le même ; des mesures ayant été prises pour que les trois branches principales de l'administration tirent tout le parti possible de ce moyen de correspondance, sans l'encombrer par des communications qui, souvent, faisaient double emploi.

Il y a donc eu, en 1856, une augmentation de travail très-considérable, profitant entièrement aux relations privées. Comme résultat, une augmentation de 61 p. % dans le nombre total des dépêches et un accroissement de recettes de 31 p. %, doivent être considérés comme très-favorables au public.

Pour apprécier approximativement les effets des réductions de tarif qui s'appliquent exclusivement aux relations de l'intérieur avec la France, la Suisse, l'Espagne et les États-Sardes, nous avons comparé les résultats des quatre mois qui ont précédé l'adoption du nouveau tarif, à ceux des quatre mois qui les ont suivis.

Cette comparaison confirme les résultats prévus et qui ont été déjà signalés aux Chambres, dans l'exposé des motifs, à l'appui du Budget de 1857; c'est-à-dire qu'il y a eu une augmentation de 34 p. % dans le nombre des dépêches, et une réduction de 4 % dans la recette.

En tenant compte de l'amélioration très-probable que le temps doit amener, il n'y a pas lieu de regretter les avantages accordés au public; mais il faut éviter de les pousser plus loin pour le moment, surtout avec la certitude de n'être point suivi dans cette voie par tous les offices télégraphiques étrangers.

Malgré l'accroissement que prend chaque jour ce service, on espère que les chiffres demandés pour le Budget des télégraphes en 1858, suffiront pour faire face à l'extension ordinaire, si aucune phase inattendue ne vient se présenter dans nos relations intérieures et internationales.

3^{me} SECTION. — SERVICES EN GÉNÉRAL. (*Chemins de fer, postes, télégraphes.*)ART. 76. — *Salaires des agents payés à la journée.*

Le crédit demandé s'élève à fr.	44,460 »
L'allocation pour 1857 à.	40,460 »
DIFFÉRENCE EN PLUS fr.	4,000 »

L'extension de la fabrication des timbres-poste et des billets Edmond'son motive cette augmentation de crédit.

Le système Edmond'son, en vigueur sur la ligne du Midi, sera étendu dans le courant de l'année à d'autres lignes du réseau.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

6^{me} SECTION. — RÉGIE.

ART. 79. — *Traitements et indemnités* fr. 38,600 »

C'est au Budget de 1847 que, pour la première fois, une allocation spéciale a été votée pour le service de la régie des chemins de fer. La partie de cette allocation affectée au personnel était de 34,150 francs; au Budget de l'exercice suivant, elle a été portée à 36,500 francs, et ce chiffre n'a subi d'autre changement depuis lors qu'une augmentation de 100 francs, en exécution de la loi du 8 avril 1857. Cependant, le service de l'exploitation des chemins de fer de l'État s'est constamment étendu pendant ces dix dernières années, et le travail, ainsi que les frais de déplacements du personnel de la régie, chargé principalement de payer, toutes les quinzaines, et sur les lieux, les salaires des ouvriers, se sont également accrus dans une notable proportion, particulièrement depuis l'adjonction au rail-way de l'État du chemin de fer de Dendre-et-Waes. Il suffira, pour en donner une idée, de rappeler ici, d'une part, que le réseau de chemin de fer exploité par l'État, qui, en 1847, avait une étendue de 625 kilomètres, a aujourd'hui un développement de 714 kilomètres, soit 89 kilomètres en plus; et, d'autre part, que les salaires compris au Budget de 1847 pour une somme de 2,736,660 francs, figurent pour 4,937,820 à celui de 1857. Indépendamment de cette attribution, la régie est également chargée du service des cautionnements versés par les personnes qui veulent prendre part aux adjudications; la besogne qui en résulte a nécessairement augmenté à mesure que le réseau du chemin de fer s'est étendu. Ces considérations paraîtront sans doute suffisantes pour justifier la demande qui est faite d'une augmentation de 2,000 francs pour le personnel de la régie.

7^{me} SECTION. — POSTES.

ART. 81. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé	fr.	658,358	»
Crédit alloué pour 1857		631,835	»
DIFFÉRENCE EN PLUS.		fr.	26,525

Cette somme est destinée à introduire les améliorations que réclame impérieusement le service des postes, par suite de l'accroissement toujours persistant du nombre de lettres, journaux, imprimés, etc., dont le transport et la distribution sont confiés à ce service.

1° Cinq distributions doivent être érigées en bureaux de perception. La dépense prévue est évaluée à fr. 1,000 »

2° Création de 14 bureaux de distribution pour améliorer le service rural et réduire l'étendue de certaines tournées 8,400 »

3° Pour renforcer de 12 commis-adjoints le personnel des bureaux de perception, et de cinq agents du même grade les bureaux ambulants, soit en plus, 17 employés. 17,125 »

SOMME ÉGALE à l'augmentation demandée.	fr.	26,525	»
--	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 82. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Il est demandé	fr.	985,250	»
Il a été alloué pour 1857.		945,250	»
DIFFÉRENCE EN PLUS.		fr.	40,000

Cette augmentation de crédit est exclusivement destinée à renforcer le personnel des facteurs, dans le but d'améliorer le service rural et la distribution des correspondances dans les grandes villes.

Les améliorations projetées dans le service de distribution à domicile exigeraient l'admission de 150 facteurs nouveaux, ce qui donnerait lieu à une dépense de 80,000 francs environ.

On ne demande que la moitié de cette somme, dans l'espoir de pouvoir parer aux besoins les plus urgents par la création de 60 à 70 tournées nouvelles, dont la nécessité est incontestable.

Le service du *transport des dépêches* (art. 83) ne réclame aucune augmentation de dépenses.

Il est donc demandé un crédit égal à celui qui a été alloué pour l'exercice 1857, soit 565,000 francs.

ART. 84. — *Matériel, papier, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, menues dépenses.*

Le crédit demandé s'élève à	fr.	209,200	»
Il a été alloué pour 1857		187,000	»
DIFFÉRENCE EN PLUS.		fr.	22,200

Les besoins nouveaux auxquels cette somme doit pourvoir sont les suivants :

1° Frais de régie et de loyer pour cinq bureaux de perception à créer, soit, à raison de 500 francs pour loyer et 200 francs pour frais de régie par bureau.	fr.	2,500	»
2° Frais de régie pour quatorze bureaux de distribution à raison de 100 francs, en moyenne, soit		1,400	»
3° Augmentation des frais de loyer et de régie reconnus insuffisants par suite de l'augmentation du prix des loyers, du combustible et des fournitures de bureau		12,000	»
4° Insuffisance constatée sur le Budget de l'exercice 1856 et qui se reproduira pour l'exercice courant		6,500	»
SOMME ÉGALE à l'augmentation sollicitée.		fr.	22,200

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES V, VI, VII ET VIII.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS. — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

Le Budget de 1858 reproduit, pour ces quatre catégories de dépenses, les allocations votées pour l'exercice 1857.



PROJET DE LOI.**Léopold,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition du Secrétaire général chargé par intérim du Département des Travaux publics, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1858, à la somme de *vingt-quatre millions quatre cent cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-cinq francs vingt-quatre centimes* (fr. 24,456,585 24 c^{ts}), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer de locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations spécialement affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

Donné à Laeken, le 22 décembre 1857.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :**

*Le Secrétaire général chargé par intérim
du Département des Travaux publics,*

PARTOES.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	704,695 "	
2	— des fonctionnaires et employés	518,510 "	"		
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	55,200 "	"		
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	49,985 "	"		
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	50,000 "	"		
6	Honoraires des avocats du Département	50,000 "	"		
CHAPITRE II. PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.					
SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.					
7	Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	2,574,109 65	"	704,695 "	
8	Plantations nouvelles sur les routes.	41,000 "	"		
SECTION 2. — Bâtiments civils.					
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat	100,000 "	10,000 "	704,695 "	
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage, des polders et des chemins de fer en construction.					
10	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	708,079 "	225,000 "	704,695 "	
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.					
Bassin de la Meuse.					
11	Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	"	510,000 "	704,695 "	
12	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc : travaux divers	"	42,800 "		
13	Idem. — Remplacement par des ponts tournants des ponts-levis de Neerhaeren et du bac de passage à Solt. — Complément de la dépense	"	58,400 "	704,695 "	
14	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	"	59,710 "		
15	— d'embranchement vers Hasselt	"	500 "	704,695 "	
16	— — vers le camp de Beverloo	"	19,870 "		
17	— — vers Turnhout	"	2,500 "	704,695 "	
18	— de Charleroy à Bruxelles	"	43,784 50		
A REPORTER. fr.		4,127,883 65	730,564 50	704,695 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,127,883 65	750,561 50	704,695 .
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
19	Escaut	"	12,980 "	
20	Canal de Mons à Condé.	"	45,000 "	
21	— de Pommerœul à Antoing.	"	25,000 "	
22	Lys	"	4,200 "	
23	Canal de Gand à Ostende	"	12,000 "	
24	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	"	5,220 "	
25	— de Plasschendaale vers la frontière de France	"	16,700 "	
26	Moervaert	"	1,000 "	
27	Canal de Zelzaete à la mer du Nord	"	8,000 "	
28	Dendre	"	15,100 "	
29	Rupel	"	144,000 "	
30	Senne	"	6,000 "	
31	Petite-Nèthe canalisée	"	5,500 "	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
32	Yser	"	2,976 66	
33	Canal d'Ypres à l'Yser	"	5,000 "	
	<i>Plantations.</i>			
34	Plantations nouvelles	25,000 "	"	
	<i>Frais d'études.</i>			
35	Frais d'études pour le service des travaux hydrauliques et des che- mins de fer en construction; acquisition de brochures, de cartes, etc.	7,000 "	"	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
36	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances.	27,000 "	"	
	<i>Polders.</i>			
37	Travaux d'office aux ouvrages de défense du polder de Kiel	"	40,000 "	
	SECTION 4. — Ports et côtes.			
38	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.	185,640 "	29,200 "	
	A REPORTER. . . . fr.	4,572,523 65	1,124,441 16	704,695 .

POUR L'EXERCICE 1858.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,372,323 05	1,124,441 16	704,695 .
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
39	Port d'Ostende — Travaux divers	•	106,500 .	
40	— — Construction d'un phare de 1 ^{er} ordre. — 2 ^{me} moi- tié de la dépense et établissement de l'appareil d'éclairage	•	160,000 .	
41	Côte de Blankenberghe	•	20,000 .	
42	Phares et fanaux	•	3,400 .	
	SECTION 5. — Personnel des ponts et chaussées.			6,181,257 67
43	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement	587,810 .	•	
44	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subalternes des ponts et chaussées	499,477 86	•	
45	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement, mis- sion des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 .	•	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
46	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	42,100 .	•	
47	— — — Frais de route	600 .	•	
48	— — — Matériel	2,000 .	•	
49	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 .	•	
50	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences	7,000 .	•	
51	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs	146,000 .	•	
52	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement et mis- sions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	6,000 .	•	255,700 .
	<i>Commission des procédés nouveaux.</i>			
53	Frais de route et de séjour.	600 .	•	
54	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	1,400 .	•	
	<i>Commission des Annales des travaux publics.</i>			
55	Frais de route et de séjour.	1,100 .	•	
56	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	3,900 .	•	
	A REPORTER. fr.	5,727,511 51	1,414,141 16	7,141,652 67

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	5,727,511 51	1,414,141 16	7,141,652 67
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE. — SERVICES D'EXÉCUTION.			
	SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.			
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	211,545 .	„	
58	Salaires des agents payés à la journée	1,620,000 „	„	
59	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,165,500 „	500,000 „	
60	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers.	645,000 „	„	
	SECTION 2. — Traction et arsenal.			
61	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	178,810 „	„	
62	Salaires des agents payés à la journée	1,827,700 „	„	
63	Primes d'économie et de régularité.	70,000 „	„	
64	Combustibles et autres objets de consommation pour la traction des convois	2,067,500 „	„	
65	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	2,418,500 „	375,900 „	
66	Redevances aux compagnies	100,000 „	„	
	SECTION 3. — Transports.			
67	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	965,526 „	„	
68	Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres.	1,556,560 „	„	
69	Frais d'exploitation	450,000 „	„	
70	Camionnage	550,000 „	„	
71	Pertes et avaries	80,000 „	„	17,218,557 .
	SECTION 4. — Télégraphes.			
72	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	154,000 „	„	
73	Salaires des agents payés à la journée	55,000 „	„	
74	Entretien	50,000 „	„	
	A REPORTER. fr.	19,500,750 51	2,288,041 16	24,360,000 67

POUR L'EXERCICE 1858.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	19,500,750 51	2,288,041 16	24,360,009 67
	SECTION 5. — Services en général (chemins de fer, postes et télégraphes).			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	48,850 "	"	
76	Salaire des agents payés à la journée	44,460 "	"	
77	Matériel et fournitures de bureau.	200,000 "	"	
78	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admini- stration	20,000 "	"	
	SECTION 6. — Régie.			
79	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	58,600 "	"	
80	Frais de bureau et de loyer	3,500 "	"	
	SECTION 7. — Postes.			
81	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	658,358 "	"	
82	— — des facteurs et autres agents subalternes.	983,250 "	"	
83	Transport des dépêches.	565,000 "	"	
84	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	209,200 "	"	
	CHAPITRE V.			
85	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale.	"	64,575 57	64,575 57
	CHAPITRE VI.			
86	Pensions	7,000 "	"	7,000 "
	CHAPITRE VII.			
87	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	7,000 "	"	7,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	22,085,968 51	2,552,616 73	24,438,585 24

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	22,085,968 51	2,552,616 73	24,438,585 24
	CHAPITRE VIII.			
38	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 "	"	18,000 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . fr.	22,105,968 51	2,552,616 73	24,456,585 24

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 décembre 1857.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Secrétaire général chargé par intérim
du Département des Travaux publics,*

PARTOES.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Pour l'exercice 1858.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a.	Traitement du Ministre
	b.	Secrétariat général et cabinet du Ministre . . . fr. 82,000 »
2	c.	Traitements des fonctionnaires et employés. { Ponts et chaussées et mines 105,910 »
	d.	{ Chemins de fer, postes et télégraphes 502,100 »
		{ Surveillance des chemins de fer concédés 28,500 »
3	a.	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale
4	a.	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.
5	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.
6	a.	Honoraires des avocats du Département
		Total du Chapitre I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
7	a.	Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Payement des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement.
	c.	Études de projets, frais de levée de plans, achats d'instruments, de cartes et de livres
	d.	Travaux d'amélioration et construction de routes
		<i>Plantations sur les routes.</i>
8	a.	Plantations nouvelles
		Total de la 1 ^{re} SECTION. fr.
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
9	a.	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État
	a.	Travaux à effectuer pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés à Bruxelles (pour mémoire)
	a.	Travaux extraordinaires d'amélioration à exécuter à l'entrepôt général de commerce d'Anvers (pour mémoire).
		Total de la 2 ^e SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
518,510 »	»	518,510 »	537,910 »	»	a) 19,400 »	a) Cette diminution provient d'un transfert opéré à l'art. 4.
55,200 »	»	55,200 »	55,200 »	»	»	
49,985 »	»	49,985 »	50,585 »	b) 19,400 »	»	b) Transfert de l'art. 2.
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
704,695 »	»	704,695 »	704,695 »	19,400 »	19,400 »	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
1,569,109 65	»	1,569,109 65	1,565,509 65	5,800 »	»	
200,000 »	»	200,000 »	200,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	10,000 »	»	5,000 »	
800,000 »	»	800,000 »	900,000 »	»	100,000 »	
41,000 »	»	41,000 »	41,000 »	»	»	
2,615,109 65	»	2,615,109 65	2,714,509 65	5,800 »	105,000 »	
100,000 »	10,000 »	110,000 »	110,000 »	»	»	
»	»	»	80,000 »	»	80,000 »	
»	»	»	9,000 »	»	9,000 »	
100,000 »	10,000 »	110,000 »	100,000 »	»	80,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
	a.	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.
	b.	Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.
	c.	— de Maestricht à Bois-le-Duc
	d.	— de jonction de la Meuse à l'Escaut
	e.	— d'embranchement vers le camp de Beverloo
	f.	— — vers Turnhout
	g.	Sambre canalisée.
	h.	Canal de Charleroy à Bruxelles
BASSIN DE L'ESCAUT.		
	i.	Escaut
	j.	Canal de Mons à Condé.
	k.	— de Pommerœul à Antoing.
	l.	Lys
10	m.	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord
	n.	— de Gand à Ostende
	o.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
	p.	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France
	q.	— de Gand à Terneuzen
	r.	Moervaert
	s.	Dendre
	t.	Rupel
	u.	Seone.
	v.	Dyle et Demer
	w.	Petite-Nèthe canalisée
	x.	Grande-Nèthe
BASSIN DE L'YSER.		
	y.	Yser
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
65,200 »	10,000 »					
45,460 »	»					
26,961 »	14,000 »					
44,000 »	»					
2,700 »	»					
7,910 »	1,750 »					
107,000 »	20,000 »					
75,800 »	6,500 »					
31,555 »	5,600 »					
54,400 »	»					
86,000 »	16,000 »					
54,540 »	15,500 »					
6,600 »	»					
24,155 »	77,000 »	951,070 »	816,584 46	114,694 54	»	
7,000 »	»					
5,000 »	11,675 »					
28,000 »	5,800 »					
2,800 »	1,500 »					
15,500 »	7,100 »					
17,000 »	»					
2,250 »	»					
25,500 »	10,000 »					
11,000 »	»					
5,000 »	»					
2,900 »	15,575 »					
708,079 »	223,000 »	951,070 »	816,584 46	114,694 54	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
des articles.	des dévelop- pements.		
			REPORT. fr.
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières.	
		BASSIN DE LA MEUSE.	
		<i>Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.</i>	
11	a.	Travaux d'amélioration dans les provinces de Liège et de Namur	
	b.	Travaux d'amélioration, au moyen de moellons de fort échantillon, au pied des bermes existant le long de la rive gauche, dans la province de Limbourg	
	c.	Travaux d'amélioration à exécuter en commun avec les Pays-Bas	
	d.	Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht (pour mémoire)	
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>	
12	a.	Exhaussement et consolidation des digues dans les grands remblais	
	b.	Construction de maisons pour gardes-canal à Lanklaer et Brée	
	c.	— d'une maison de pontonnier à Smeermaes	
	d.	Établissement d'une chaussée en gravier sur les rampes du pont de Neeroeteren; pavage aux abords du pont de Reckheim	
13	e.	Construction de remises pour les poutrelles de l'écluse n° 18 à Bocholt	
	f.	— d'un magasin central à Geysteren	
	g.	Acquisition d'une sonde.	
	h.	Remplacement, par des ponts tournants, du pont-levis de Neerhaeren et du bac de passage de Solt. — Complément de la dépense	
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>	
14	a.	Rechargement des digues de la 1 ^{re} section avec du gravier et de la terre végétale.	
	b.	Établissement d'un contre-fossé sur le terrain naturel en dehors de la cunette du canal dans les grands remblais de la 1 ^{re} section	
	c.	Construction de puits à neuf maisons d'agents subalternes de la 1 ^{re} section	
	d.	Construction de remises pour les poutrelles des prises d'eau à Bocholt.	
	e.	Construction d'un hangar couvert pour abriter la barque de service de la 1 ^{re} section.	
	f.	Acquisition de poutrelles pour les siphons du Hamonterbeek, du Warmbeek et du Dommel	
	g.	Construction d'un magasin central à Neerpelt	
	h.	Élargissement de la cunette du canal, à son origine, pour le raccorder avec la nouvelle prise d'eau	
	i.	Pavage et gravelage de quatre ponts suspendus de la 1 ^{re} section	
	j.	Construction de deux fours avec fournils aux maisons des préposés de la 2 ^e section et approfondissement de cinq puits	
	k.	Travaux de consolidation aux ouvrages d'art de la 2 ^e section; travaux de pavage et établissement d'une clôture	
	l.	Continuation du rechargement des digues de la 2 ^e section avec du gravier et de la terre végétale.	
	m.	Rechargement avec du minerai de fer des parties sablonneuses des digues de la 3 ^e section; perrés, fascinages, etc.	
	n.	Perfectionnement du mécanisme destiné à mouvoir les portes de l'écluse maritime d'Anvers	
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>	
15	o.	Prolongement des extrémités des garde-corps en fer du siphon sur le Demer	
			A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
708,079 "	223,000 "	931,079 "	816,584 46	114,694 54	"	
"	220,000 "					
"	50,000 "	510,000 "	515,570 44	"	5,570 44	
"	40,000 "					
"	"	"	5,500 "	"	5,500 "	
"	15,000 "					
"	8,000 "					
"	5,000 "					
"	1,000 "	42,800 "	95,400 "	"	52,600 "	
"	1,600 "					
"	11,000 "					
"	1,200 "					
"	58,400 "	58,400 "	50,000 "	8,400 "	"	
"	10,000 "					
"	6,000 "					
"	2,700 "					
"	1,600 "					
"	500 "					
"	1,600 "					
"	5,000 "					
"	4,000 "	59,710 "	9,800 "	49,910 "	"	
"	4,000 "					
"	1,425 "					
"	5,085 "					
"	4,000 "					
"	6,000 "					
"	10,000 "					
"	500 "	500 "	"	500 "	"	
708,079 "	674,410 "	1,382,489 "	1,269,054 90	113,504 54	60,070 44	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>	
16	a.	Rechargement en gravier d'une partie de l'une des digues des rampes de cinq ponts et du pourtour des deux bassins	
	b.	Pavage au pourtour du bassin près du camp de Beverloo	
	c.	Placement de vingt poteaux d'amarrage	
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>	
17	»	Continuation du rechargement des digues avec du gravier et de la terre végétale	
		<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>	
18	a.	Construction de dépendances aux anciennes maisons éclusières dans la province du Hainaut	
	b.	Acquisition d'une barque brise-glace	
	c.	Abris pour les barques brise-glace	
	d.	Garde-corps sur le chemin de halage du pont de Gouy	
	e.	— à la tête amont du souterrain	
	f.	Jeu de poutrelles pour une écluse à grande section.	
	g.	Établissement d'une prise d'eau sur la rivière de Viesville.	
	h.	— — au ruisseau de Renissart, en amont de la 21 ^e écluse.	
	i.	Acquisition d'une maison pontonnière à proximité du pont des hospices, et établissement d'un tablier de pont-levis sur le pont-canal de Molenbeek-St-Jean	
		BASSIN DE L'ESCAUT.	
		<i>Escaut.</i>	
19	a.	Construction de deux ponts de halage à Melle et à Wetteren	
	b.	— d'une passerelle à Tournay	
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>	
20	»	Construction de murs de quai.	
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>	
21	»	Construction d'un pont au hameau de Grosmont	
		<i>Lys.</i>	
22	»	Prolongement et reconstruction partielle du revêtement établi sur la rive droite, à la jonction de l'Escaut et de la Lys, en aval du bassin de l'écluse de la Pêcherie	
»	»	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord. (Pour mémoire.)	
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>	
23	a.	Renforcement et exhaussement des digues, et revêtement en briques des talus entre Bruges et Ostende	
	b.	Modification à apporter au mécanisme du pont tournant en fer, situé à la porte S ^c -Croix, à Bruges.	
		A REPORTER. fr.	

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
708,079	674,410	1,382,489	1,269,034 90	173,504 54	60,070 44	
"	8,270	"	"	"	"	
"	11,100	19,870	14,875	4,995	"	
"	500	"	"	"	"	
"	2,500	2,500	2,500	"	"	
"	2,500	"	"	"	"	
"	2,800	"	"	"	"	
"	900	"	"	"	"	
"	950	"	"	"	"	
"	500	43,784 50	12,700	51,084 50	"	
"	600	"	"	"	"	
"	10,080	"	"	"	"	
"	6,454 50	"	"	"	"	
"	15,000	"	"	"	"	
"	480	"	"	"	"	
"	12,500	12,080	20,504	"	7,524	"
"	45,000	45,000	"	45,000	"	"
"	25,000	25,000	"	25,000	"	"
"	4,200	4,200	6,000	"	1,800	"
"	"	"	1,500	"	1,500	"
"	0,000	12,000	9,000	3,000	"	"
"	5,000	"	"	"	"	"
708,079	859,744 50	1,547,823 50	1,356,153 90	282,584 04	70,894 44	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>
24	•	Construction d'un pont à la rencontre du chemin conduisant de Damme à Lapscheure et Moerkerke
		<i>Canal de Plasschendaels, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>
25	a.	Exhaussement de la digue entre le Rattevalle et le Ketsdyk
	b.	Établissement de diguettes de garantie le long du chemin de halage entre Furnes et la frontière de France
	c.	Construction d'un nouveau siphon sous le canal entre les ponts de Snaeskerke et de Lessinghe. (Part de l'État.)
•	•	Canal de Gaml à Terneuzen. (Pour mémoire.)
		<i>Moervaert.</i>
26	•	Établissement de montants et de tirants en fer pour renforcer les ponts de Moerbeke et de Caudenborn.
		<i>Canal de Zelzaete à la mer du Nord.</i>
27	•	Établissement de portes à l'écluse de garde, construite à l'origine de la 4 ^e section
		<i>Dendre.</i>
28	a.	Établissement de 20 pieux d'amarrage le long de la haute Dendre
	b.	Construction d'un perré en aval du pertuis de Grand-Acres
	c.	Prolongement des perrés en amont et en aval des ponts-levis des Acres et de Boureng
		<i>Rupel.</i>
29	•	Travaux de déplacement de la digue capitale du polder de Ruypenbroek. (Complément de la dépense.)
		<i>Senne.</i>
30	•	Consolidation des berges de la dérivation à Vilvorde
		<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>
31	•	Exhaussement et renforcement des digues du 4 ^e bief
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
32	•	Travaux d'exhaussement et de renforcement d'une partie de la digue de Furnes-Ambacht. (Part de l'État.)
		<i>Canal d'Ypres à l'Yser.</i>
33	•	Approfondissement du bief inférieur (1 ^{er} subsidé de l'État à la province de la Flandre occidentale)
		<i>Plantations.</i>
34	•	Plantations nouvelles
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
708,079 "	859,744 50	1,547,823 50	1,556,155 90	282,584 04	70,894 44	
"	5,220 "	5,220 "	"	5,220 "	"	
"	2,700 "	16,700 "	"	16,700 "	"	
"	1,000 "					
"	15,000 "					
"	"	"	2,000 "	"	2,000 "	
"	1,000 "	1,000 "	4,510 "	"	5,510 "	
"	8,000 "	8,000 "	"	8,000 "	"	
"	600 "	15,100 "	151,575 "	"	158,275 "	
"	8,000 "					
"	4,500 "					
"	144,000 "	144,000 "	131,000 "	13,000 "	"	
"	6,000 "	6,000 "	6,000 "	"	"	
"	5,500 "	5,500 "	12,000 "	"	6,500 "	
"	2,976 66	2,976 66	2,976 66	"	"	
"	5,000 "	5,000 "	"	5,000 "	"	
25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	"	"	
733,079 "	1,045,241 16	1,778,320 16	1,670,795 56	328,504 04	220,979 44	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Frais d'études.</i>
55	"	Frais d'études pour le service des travaux hydrauliques et des chemins de fer en construction; acquisition de brochures, cartes, etc.
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
56	"	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances
		<i>Polders.</i>
57	"	Travaux d'office aux ouvrages de défense du polder de Kiel
		TOTAL DE LA 3 ^e SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS ET CÔTES.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
58	a.	Port d'Ostende
	b.	Port de Nieuport.
	c.	Côte de Blankenberghe.
	d.	Phares et fanaux.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT D'OSTENDE.
59	a.	Grosses réparations à la digue d'Albertus et continuation des travaux de nivellement et de renforcement de la dune entre le village de Mariakerke et le hameau d'Albertus.
	b.	Reconstruction, sur une longueur de 160 mètres, du perré de la grande digue de mer devant Ostende, et élargissement du sommet de cette partie de digue
	c.	Construction de revêtements en briques et terre glaise le long du talus intérieur des digues de la partie du canal d'évacuation de la wateringue de Camerlynckx, dans l'arrière-port d'Ostende, à l'aval du siphon de Contredam, sur une longueur, de chaque côte, de 500 mètres
40	"	Construction d'un phare de 1 ^{er} ordre (2 ^e moitié de la dépense), et établissement de l'appareil d'éclairage
"	"	PORT DE NIEUPORT. (Pour mémoire.)
		CÔTE DE BLANKENBERGHE.
41	"	Prolongement en mer de deux jetées de la 2 ^e section
		PHARES ET FANAUX.
42	a.	Travaux d'amélioration.
	b.	Construction d'une habitation pour le gardien des fanaux du port de Nieuport.
		TOTAL DE LA 4 ^e SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
733,079 »	1,045,241 16	1,778,320 16	1,670,795 56	528,504 04	220,979 44	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
27,000 »	»	27,000 »	27,000 »	»	»	
»	40,000 »	40,000 »	»	40,000 »	»	
767,079 »	1,085,241 16	1,852,320 16	1,704,795 56	568,504 04	220,979 44	
AUGMENTATION. fr.				147,524 60		
48,750 »	21,200 »	214,840 »	243,065 »	»	28,225 »	
35,120 »	8,000 »					
112,700 »	»					
1,070 »	»					
»	27,800 »	106,500 »	69,000 »	57,500 »	»	
»	70,000 »					
»	8,500 »					
»	160,000 »	160,000 »	112,500 »	47,500 »	»	
»	»	»	105,500 »	»	105,500 »	
»	20,000 »	20,000 »	22,000 »	»	2,000 »	
»	900 »	5,400 »	500 »	2,900 »	»	
»	2,500 »					
185,640 »	518,900 »	504,540 »	552,565 »	87,700 »	135,525 »	
DIMINUTION. fr.				47,825 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
43	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement
44	"	— et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subalternes des ponts et chaussées
45	"	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement, missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAL DE LA 5 ^e SECTION. fr.
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées		
2 ^e — — Bâtiments civils		
3 ^e — — Service des canaux et rivières		
4 ^e — — Ports et côtes		
5 ^e — — Personnel des ponts et chaussées		
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
46	"	Personnel du conseil des mines. — Traitements
47	"	— — — — — Frais de route.
48	"	— — — — — Matériel.
49	"	Subsides aux caisses de prévoyance, et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
50	"	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.
51	"	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs
52	"	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
53	"	Commission des procédés nouveaux. — Frais de route et de séjour
54	"	— — — — — Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.
55	"	— des Annales des travaux publics. — Frais de route et de séjour.
56	"	— — — — — Publication du Recueil, frais de bureau, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
587,810 "	"	587,810 "	596,943 32	"	9,133 52	
499,477 86	"	499,477 86	484,567 86	14,910 "	"	
12,000 "	"	12,000 "	12,000 "	"	"	
1,099,287 86	"	1,099,287 86	1,095,511 18	14,910 "	9,133 52	
AUGMENTATION. fr.				5,776 68		
2,615,109 65	"	2,615,109 65	2,714,509 65	5,800 "	105,000 "	
100,000 "	10,000 "	110,000 "	199,000 "	"	89,000 "	
767,079 "	1,085,241 16	1,852,320 16	1,704,795 56	368,504 04	220,979 44	
185,640 "	518,900 "	504,540 "	552,565 "	87,700 "	155,525 "	
1,099,287 86	"	1,099,287 86	1,095,511 18	14,910 "	9,133 52	
4,767,116 51	1,414,141 16	6,181,257 67	6,263,981 59	476,914 04	559,657 76	
DIMINUTION. fr.				82,725 72		
42,100 "	"	42,100 "	42,100 "	"	"	
600 "	"	600 "	600 "	"	"	
2,000 "	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
146,000 "	"	146,000 "	146,000 "	"	"	
6,000 "	"	6,000 "	6,000 "	"	"	
600 "	"	600 "	600 "	"	"	
1,400 "	"	1,400 "	1,400 "	"	"	
1,100 "	"	1,100 "	1,100 "	"	"	
5,900 "	"	5,900 "	5,900 "	"	"	
255,700 "	"	255,700 "	255,700 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV. CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE. SERVICES D'EXÉCUTION. PREMIÈRE SECTION. VOIES ET TRAVAUX. <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i> 57 { a. Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. b. Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances. c. Indemnités, frais de déplacements, intérim et travaux extraordinaires <i>Salaires des agents payés à la journée :</i> 58 { a. Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) b. Entretien ordinaire de la route, réception et placement de billes et rail, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.) <i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i> 59 { a. Fourniture de billes b. — de rails et accessoires c. — de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule <i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers :</i> 60 { a. Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art, de la route, des stations, bâtiments et dépendances. b. Travaux d'amélioration. c. Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux et objets divers TOTAL DE LA 1^{re} SECTION. fr. DEUXIÈME SECTION. TRACTION ET ARSENAL. <i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i> 61 { a. Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnement de combustible et réception b. Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. c. Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire A REPORTER fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
140,500 "	"	211,543 "	211,543 "	0	"	
58,543 "	"					
12,500 "	"					
839,500 "	"	1,620,000 "	1,609,050 "	10,950 "	"	
780,700 "	"					
415,500 "	100,000 "	1,665,500 "	1,695,500 "	"	50,000 "	
580,000 "	400,000 "					
170,000 "	"					
430,000 "	"	645,000 "	585,000 "	60,000 "	"	
185,000 "	"					
50,000 "	"					
5,659,845 "	500,000 "	4,159,845 "	4,098,895 "	70,950 "	50,000 "	
115,000 "	"	178,810 "	178,810 "	"	"	
57,910 "	"					
7,900 "	"					
178,810 "	"	178,810 "	178,810 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Salaires des agents payés à la journée :</i>
62	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs)
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)
		<i>Primes d'économie et de régularité :</i>
65	a.	Pour économie constatée dans la consommation du coke.
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
		<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>
64	a.	Combustible. — Houille, coke, bois d'allumage et fabrication éventuelle de coke
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation.
		<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>
65	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel.
66	*	Redevances aux compagnies pour l'usage de leur matériel
		TOTAL DE LA 2 ^e SECTION. fr.
		TROISIÈME SECTION.
		TRANSPORTS.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
67	a.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	b.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage, pertes et avaries; relations internationales, etc.
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire et découchers des gardes-convois.
		<i>Salaires des agents payés à la journée et manœuvres :</i>
68	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des voitures et bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
178,810 "	"	178,810 "	170,810 "	"	"	
422,800 "	"					
460,500 "	"					
470,600 "	"	1,827,700 "	1,927,700 "	"	100,000 "	
152,500 "	"					
541,700 "	"					
37,000 "	"	70,000 "	82,000 "	"	12,000 "	
55,000 "	"					
1,666,500 "	"	2,067,500 "	2,562,500 "	"	295,200 "	
401,000 "	"					
1,818,000 "	"	2,792,400 "	2,852,900 "	"	60,500 "	
600,500 "	575,900 "					
190,000 "	"	190,000 "	275,000 "	"	85,000 "	
6,752,510 "	575,000 "	7,126,210 "	7,678,910 "	"	552,700 "	
278,150 "	"					
667,876 "	"	965,526 "	955,276 "	50,250 "	"	
19,500 "	"					
802,510 "	"					
510,050 "	"	1,356,560 "	1,530,610 "	5,950 "	"	
24,000 "	"					
2,302,086 "	"	2,302,086 "	2,265,886 "	36,200 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		<i>Frais d'exploitation :</i>	
69	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.	
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.	
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes	
	d.	Usage de la station d'Iherbesthal et quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans	
70	•	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises	
71	•	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.	
		TOTAL DE LA 3 ^e SECTION.	fr.
		QUATRIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES.	
72	•	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	
73	•	Salaires des agents payés à la journée	
74	•	Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses	
		TOTAL DE LA 4 ^e SECTION.	fr.
		CINQUIÈME SECTION.	
		SERVICES EN GÉNÉRAL. (<i>Chemins de fer, postes et télégraphes.</i>)	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
75	a.	Traitements	
	b.	Indemnités. — Frais de déplacements, etc.	
		<i>Salaires des agents payés à la journée :</i>	
76	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central	
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception. — Fabrication de la graisse jaune	
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmon'son, etc.	
77	•	Matériel et fournitures de bureau. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leur bureau, menues dépenses.	
78	•	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	
		TOTAL DE LA 5 ^e SECTION.	fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
2,502,086	"	2,502,086	2,265,886	56,200	"	
554,000	"	450,000	401,600	48,400	"	
88,000	"					
12,000	"					
16,000	"					
550,000	"	550,000	294,000	56,000	"	
80,000	"	80,000	80,000	"	"	
3,182,086	"	3,182,086	3,041,486	140,600	"	
154,000	"	154,000	124,050	9,950	"	
35,000	"	35,000	30,000	5,000	"	
30,000	"	50,000	26,000	4,000	"	
199,000	"	199,000	180,050	18,950	"	
46,550	"	48,850	48,850	"	"	
2,500	"					
17,000	"	44,460	40,460	4,000	"	
8,800	"					
18,660	"					
200,000	"	200,000	200,000	"	"	
20,000	"	20,000	20,000	"	"	
513,310	"	513,310	509,310	4,000	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
RÉGIE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
79	a.	Traitements
	b.	Indemnités de déplacement et pour services extraordinaires.
80	"	Frais de bureau et de loyer
		TOTAL DE LA 6 ^e SECTION. fr.
SEPTIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
81	a.	Direction. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de distribution
	c.	Bureaux ambulants
82	"	Traitements et indemnités des facteurs
<i>Transport des dépêches :</i>		
	a.	Malles-estalettes et ordinaires, desservies par les maîtres de postes.
	b.	Entreprises spéciales pour le transport des dépêches
85	c.	Subsides et indemnités à des entrepreneurs de messageries et autres personnes chargées du transport des dépêches.
	d.	Frais de passage d'eau, d'entreposage de dépêches, de remplacement de facteurs et autres menues dépenses.
	e.	Entretien et construction des voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer
84	"	Matériel. — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, menues dépenses.
		TOTAL DE LA 7 ^e SECTION. fr.
Récapitulation du chapitre IV.		
1 ^{re} SECTION. — Voies et travaux		
2 ^e — — Traction et arsenal		
5 ^e — — Transport		
4 ^e — — Télégraphes		
5 ^e — — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)		
6 ^e — — Régie		
7 ^e — — Postes		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
54,600 »	»	58,600 »	56,600 »	2,000 »	»	
4,000 »	»	»	»	»	»	
3,500 »	»	3,500 »	3,500 »	»	»	
42,100 »	»	42,100 »	40,100 »	2,000 »	»	
85,000 »	»	»	»	»	»	
493,358 »	»	658,558 »	631,853 »	26,525 »	»	
80,000 »	»	»	»	»	»	
938,250 »	»	983,250 »	945,250 »	40,000 »	»	
130,000 »	»	»	»	»	»	
160,000 »	»	»	»	»	»	
15,000 »	»	565,000 »	565,000 »	»	»	
40,000 »	»	»	»	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
209,200 »	»	209,200 »	187,000 »	22,200 »	»	
2,215,808 »	»	2,215,808 »	2,127,085 »	88,725 »	»	
3,659,843 »	500,000 »	4,159,843 »	4,098,893 »	70,950 »	50,000 »	
6,752,510 »	575,900 »	7,126,210 »	7,678,910 »	»	552,700 »	
5,182,086 »	»	5,182,086 »	5,041,486 »	140,600 »	»	
199,000 »	»	199,000 »	180,050 »	18,950 »	»	
315,510 »	»	315,510 »	509,510 »	4,000 »	»	
42,100 »	»	42,100 »	40,100 »	2,000 »	»	
2,215,808 »	»	2,215,808 »	2,127,083 »	88,725 »	»	
16,544,457 »	875,900 »	17,218,357 »	17,475,852 »	525,225 »	582,700 »	
DIMINUTION. fr.				257,475 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
85	»	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PENSIONS.		
86	»	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
SECOURS.		
87	»	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
88	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
•	64,575 57	64,575 57	64,575 57	•	•	
•	64,575 57	64,575 57	64,575 57	•	•	
7,000 •	•	7,000 •	7,000 •	•	•	
7,000 •	•	7,000 •	7,000 •	•	•	
7,000 •	•	7,000 •	7,000 •	•	•	
7,000 •	•	7,000 •	7,000 •	•	•	
18,000 •	•	18,000 •	18,000 •	•	•	
18,000 •	•	18,000 •	18,000 •	•	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation.		
I.	58	Administration centrale
II.	ib.	Ponts et chaussées
III.	70	Mines
IV.	72	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie
V.	80	Traitements de disponibilité
VI.	ib.	Pensions.
VII.	ib.	Secours
VIII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL DU BUDGET. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1858.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1857.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
704,695 »	»	704,695 »	704,695 »	»	»	
4,767,116 51	1,414,141 16	6,181,257 67	6,265,981 59	»	82,723 72	
255,700 »	»	255,700 »	255,700 »	»	»	
16,344,457 »	875,900 »	17,218,357 »	17,475,852 »	»	257,475 »	
»	64,575 57	64,575 57	64,575 57	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
22,103,968 51	2,352,616 73	24,456,585 24	24,796,783 96	»	340,198 72	
DIMINUTION. . . fr.				340,198 72		

(84)

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1888.

TABLEAU

Des personnes admises à la pension, à charge du trésor public, depuis le 1^{er} novembre 1856 jusqu'au 31 octobre 1857, dressé en conformité de l'article 4 de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de l'arrêté d'admission à la retraite.	LIEU de NAISSANCE.	DATE de NAISSANCE.
415	Focroulle, Mathias-Henri-Joseph.	Percepteur des postes	16 août 1856.	Louveigné (Liège) . . .	10 janv. 1789.
416	Vanderoost, Pierre-Joseph . . .	Garde-pont à bascule en disponibilité.	9 août 1856.	Hal (Brabant).	2 juin. 1791.
417	Collinet, Pierre-Jean-Guillaume.	Commis des postes	25 août 1856.	Liège (Liège).	16 août 1791.
418	Claes, Daniel	Facteur chef des postes	16 août 1856.	Diest (Brabant)	15 avril 1805.
419	Doom, Pierre-François	Chauffeur au chemin de fer . .	25 août 1856.	Londerzeel (Brabant) . .	8 juin 1809.
420	Moineau, Pierre-Joseph	Facteur rural	11 août 1856.	Perwez (Brabant) . . .	6 mars 1816.
421	De Bruyn, Pierre-Joseph.	Garde-pont à bascule en disponibilité.	20 mai 1856.	Anvers (Anvers)	26 août 1788.
422	Egrix, Jean-Pierre.	Messager au chemin de fer en non-activité.	15 juill. 1856.	Malines (Anvers). . . .	7 prair. an XIII (27 mai 1805).
423	Tournon, Léopold - Louis - Joseph. /	Éclusier	22 sept. 1856.	Bernissart (Hainaut) . .	12 févr. 1795.
424	Goblet, Nicolas-Joseph	Facteur rural	8 sept. 1856.	Bastogne (Luxemb.) . .	28 floréal an XI (18 mai 1805).
425	Beeckman, Pierre-Joseph	Machiniste au chemin de fer en disponibilité.	20 sept. 1856.	Liedekerke (Brabant) . .	17 avril 1809.
426	Stefani, Jules-Dominique	Facteur rural	12 nov. 1856.	Cambrai (France) . . .	22 mai 1825.
427	Avontroodt, Guillaume-Julien . .	Surveillant receveur de la Petite-Nêthe en disponibilité.	11 oct. 1856.	Lierre (Anvers)	4 janv. 1778.
428	Wardle, John	Chef d'atelier au chemin de fer.	24 nov. 1856.	Framlington (Anglet.) .	27 déc. 1791.
429	Girboux, dit Gerboux, François.	Facteur rural	12 nov. 1856.	Ghoy-La-Buissière (Hainaut.)	10 févr. 1792.
450	Bottel, dit Boutel, Benin-Jacques-Joseph.	Facteur des postes	15 nov. 1856.	Ypres (Fl. occidentale).	18 mess. an VI (6 juill. 1798).
451	Vanden Bulck, Joseph	Chauffeur au chemin de fer en disponibilité.	24 nov. 1856.	Nylen (Anvers)	16 juin 1799.
452	Creus, Charles-Alexandre	Facteur rural	15 nov. 1856.	Brielen (Fl. occidentale).	24 niv. an VIII (14 janv. 1800).
453	Jausseus, Antoine	Percepteur des postes	7 juill. 1847.	Bruxelles (Brabant). .	20 vend. an VII (11 oct. 1798).

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Aus. M. Jours.	Aus. M. Jours.	Aus. M. Jours.					
Aus. M. Jours.	14 3 "	14 3 "	900 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	197 "	1 ^{er} sept. 1856.	2 nov. 1856.
" " "	25 9 4	25 9 4	1,500 "	Art. 5, 6, 8, § 1 ^{er} , et 12 de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849, et arrêté royal du 7 octo- bre 1849.	515 "	Id.	Id.
20 5	22 7 "	43 " "	1,525 "	Art. 1 ^{er} , 8 et 15 de la loi de 1844, art. 1 ^{er} , § 5 et 4, de celle de 1849.	885 "	Id.	Id.
24 11 "	" " "	24 11 "	1,200 "	Art. 5 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	545 "	Id.	Id.
17 8 "	" " "	17 8 "	1,500 "	Id. id.	481 "	Id.	Id.
11 9 "	" " "	11 9 "	600 "	Art. 5, 8, § 2 et 14, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	175 "	Id.	Id.
" " "	42 5 2	42 5 2	1,200 "	Art. 1 ^{er} , 6 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	785 "	1 ^{er} juin 1856.	12 déc. 1856.
" " "	35 9 6	35 9 6	960 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849, et art. 1 ^{er} , § 2, de celle de 1856.	528 "	1 ^{er} août 1856.	Id.
" " "	33 " 7	33 " 7	600 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	504 "	1 ^{er} oct. 1856.	Id.
19 11 "	8 9 22	28 8 22	600 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	298 "	Id.	Id.
14 9 "	7 10 24	22 7 24	2,000 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849, et art. 2 de l'arrêté royal du 7 octobre. 1849.	777 "	Id.	Id.
14 1 "	" " "	14 1 "	750 "	Art. 5, 8, § 2, 14 et 59 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	175 "	1 ^{er} déc. 1856.	Id.
" " "	41 11 5	41 11 5	1,755 89	Art. 1 ^{er} , 6 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 5, et art. 2 de celle de 1849, et art. 1 ^{er} , 2 ^e de celle du 26 mai 1850.	1,118 "	1 ^{er} nov. 1856.	14 janv. 1857.
" " "	17 11 "	17 11 "	5,000 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	826 "	1 ^{er} déc. 1856.	Id.
20 1 5	" " "	20 1 5	600 "	Art. 5 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	219 "	Id.	Id.
37 " "	" " "	37 " "	555 55	Art. 5, 8, § 2 et 15 de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 5 et 4, de celle de 1849.	568 "	Id.	Id.
14 5 "	9 9 "	24 2 "	1,500 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	618 "	Id.	Id.
17 5 "	" " "	17 5 "	600 "	Art. 5 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	190 "	Id.	Id.
" " "	35 7 22	35 7 22	4,007 71	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849, et art. 1 ^{er} , § 2, 2 et 5, de celle de 1856.	2,181 "	20 juin 1856.	12 déc. 1856
A REPORTER.				fr.	11,179 "		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE.

N° d'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
454	Jallicau, François-Louis-Adolphe.	Conservateur des plantations .	8 nov. 1846.	Liège (Liège)	29 février 1804.
455	Humblet, Théodore	Garde-pont à bascule	26 avril 1856.	Foos (Liège)	15 déc. 1781.
456	De Block, Job-Antoine	Écluser-receveur	22 nov. 1856.	Alost (Fl. orientale) . .	7 mars 1786.
457	Blomme, Frédéric	Commis au chemin de fer . .	12 nov. 1856.	Aelre (Fl. orientale) . .	2 frim. an XIV (25 nov. 1805.)
458	Boussan, Jean	Facteur des postes	27 déc. 1856.	Pouques (Fl. orientale).	1 ^{er} février 1789.
459	Bernaerd, Jean	Facteur des postes	Id.	Alost (Fl. orientale) . .	19 nivôse an XI (9 janv. 1805.)
440	Dufour, Alexandre-Marie-Julien-Michel.	Chief de bureau en disponibilité.	17 janv. 1857.	Paris (France)	5 avril 1788.
441	Wuyt, Jean-François	Ancien concierge à l'administra- tion des postes.	21 janv. 1857.	Vilvorde (Brabant) . .	20 juin 1781.
442	Goubau, Philippe-Jacques . .	Pescur au chemin de fer en dis- ponibilité.	8 janv. 1857.	Bruxelles (Brabant) . .	50-51 août 1795.
445	Vanderwallen, Antoine	Facteur au chemin de fer en dis- ponibilité.	20 janv. 1857.	Louvain (Brabant) . .	5 vendém. an X (25 sept. 1801.)
444	Van Roey, Pierre	Garde-convoi en non-activité .	19 janv. 1857.	Meerbeek (Brabant) . .	16 brum. an X (7 nov. 1801.)
445	Vandervrecken, Paul-Jean-Mat- thieu.	Percepteur des postes en dispo- nibilité.	15 janv. 1857.	Maastricht (Duché de Limbourg).	15 therm. an X (1 ^{er} août 1802.)
446	O'Kelly, Jean-Baptiste	Garde-convoi en non activité .	12 janv. 1857.	Saint-Josse-ten-Noode (Brabant).	24 vend. an XI (16 oct. 1802.)
447	Waldack, Josse	Percepteur des postes	12 juill. 1856.	Waeschoot (Fl. orien- tale).	24 germ. an V (15 avril 1797).
448	Cornélis, Constantin	Commis au chemin de fer. . .	24 déc. 1856.	Wynckel-S ^t -Croix (Fl. orientale).	25 juillet 1787.
449	Smans, Jacques	Commis des postes	2 déc. 1856.	Wechelderzanden (An- vers).	14 sept. 1791.
450	Debasque, Joseph - Dieudonné- Augustin.	Garde-convoi au chemin de fer.	20 janv. 1857.	Liège (Liège)	3 janv. 1795.
451	De Bossart, Herman-Joseph . .	Adjoint de police au chem. de fer.	19 janv. 1857.	Liège (Liège)	29 juin 1794.
452	Vermeulen, Jean-Baptiste . .	Garde-convoi au chemin de fer.	20 janv. 1857.	Eeckeren (Anvers) . .	26 octob. 1801.
455	Sencie, Josse-Emmanuel . . .	Facteur des postes	21 janv. 1857.	Hal (Brabant)	16 févr. 1812.
454	Trippet, Marie-Anne, veuve de François-Joseph-Ghislain Warlus.	Veuve de postillon	*	Soignies (Hainaut) . .	14 octob. 1777.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.		REPORT. . . . fr.	11,179 »		
» » »	32 2 6	32 2 6	3,000 »	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849, et art. 1 ^{er} , § 2, 2 ^e et 3, de celle de 1856.	1,550 »	20 juin 1856.	12 déc. 1856.
» » »	46 4 »	46 4 »	1,200 »	Art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} , et 15 de la loi de de 1844; art. 1 ^{er} , §§ 3 et 4, de celle de 1849, et art. 1 ^{er} , 2 ^e , de celle du 26 mai 1850.	800 »	1 ^{er} mai 1856.	10 févr. 1857.
» » »	55 8 »	55 8 »	580 »	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849, et art. 1 ^{er} , 2 ^e , de celle de 1850.	518 »	1 ^{er} déc. 1856.	Id.
» » »	15 7 »	15 7 »	1,241 35	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	297 »	Id.	Id.
20 11 »	» » »	20 11 »	900 »	Art. 5 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	542 »	1 ^{er} janv. 1857.	Id.
14 10 »	1 5 10	16 1 10	555 »	Art. 5, 8 et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 »	Id.	Id.
» » »	26 4 »	26 4 »	5,000 »	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, et art. 2, de celle de 1849.	1,215 »	1 ^{er} févr. 1857.	Id.
» » »	27 4 »	27 4 »	1,500 »	Id. id.	546 »	Id.	9 mars 1857.
» » »	18 5 15	18 5 15	960 »	Id. id.	269 »	Id.	Id.
14 2 15	5 2 »	19 4 15	1,502 67	Id. id.	459 »	Id.	Id.
11 9 »	6 7 »	18 4 »	1,520 »	Id. id.	415 »	Id.	Id.
» » »	51 1 »	51 1 »	2,500 »	Id. id.	1,090 »	Id.	Id.
11 » »	6 7 »	17 7 »	1,620 »	Id. id.	488 »	Id.	Id.
» » »	20 5 »	20 5 »	900 »	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	280 »	1 ^{er} août 1856.	15 avril 1857.
» » »	25 11 8	25 11 8	1,680 »	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 3, et 2, de celle de 1849.	597 »	1 ^{er} janv. 1857.	Id.
4 6 »	24 11 »	29 5 »	1,800 »	Id. id.	857 »	Id.	Id.
7 9 »	6 7 »	14 4 »	1,200 »	Id. id.	290 »	1 ^{er} févr. 1857.	Id.
» » »	10 1 20	10 1 20	900 »	Art. 5, 8, § 1 ^{er} , et 14 de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 3, et art. 2, de celle de 1849.	175 »	Id.	Id.
18 4 »	» » »	18 4 »	1,378 53	Art. 5 et 8, § 2, de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	459 »	Id.	Id.
18 9 »	1 6 »	20 5 »	556 67	Art. 5 et 8 de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 3, et art. 2, de la loi de 1849.	202 »	Id.	Id.
» » »	» » »	» » »	»	Art. 14 de la loi du 19 frimaire an VII, et art. 65 de celle de 1844.	150 »	1 ^{er} avril 1857.	30 avril 1857.
				A REPORTER. . . . fr.	21,922 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
455	Van Dael, Lambert-François-Marie.	Commis au chemin de fer . . .	19 nov. 1856.	Anvers	1 ^{er} prair. an IX (21 mai 1801).
456	Rayé, Jean	Facteur au chemin de fer. . .	50 juill. 1856.	Isque (Brabant) . . .	9 janv. 1798.
457	Laruelle, Dieudonné-Prosper . .	Commis au chemin de fer. . .	12 janv. 1857.	Liège	31 janv. 1776.
458	Basse, Louis-François-Joseph . .	Surveillant au chemin de fer. .	20 janv. 1857.	Mons	13 mai 1785.
459	Laurys, Jean-François	Commis au chemin de fer. . .	12 janv. 1857.	Diest	2 janv. 1785.
460	Geets, Jacques	Garde-convoi.	19 janv. 1857.	Malines	16 déc. 1811.
461	Patron, Charles-Auguste. . . .	Facteur rural.	26 janv. 1857.	Clermont (Namur) . .	50 janv. 1816.
462	Verlat, Charles-Joseph	Commis au chemin de fer . . .	20 févr. 1857.	Tirlemont	15 déc. 1785.
463	Goens, Jean-Corneille.	Surveillant au chemin de fer. .	26 févr. 1857.	Malines	2 déc. 1789.
464	Delporte, Charles-Lambert . . .	Commis au chemin de fer. . .	25 févr. 1857.	Huy	17 avril 1802.
465	Havrez, Adrien-Joseph	Garde-convoi.	Id.	Havay (Hainaut) . . .	25 mai 1802.
466	Plingers, Jean-François	Machiniste au chemin de fer. .	24 févr. 1857.	Saint-Trond	7 déc. 1804.
467	Goris, Jean-Charles	Facteur au chemin de fer. . .	25 févr. 1857.	Betecon (Brabant) . .	10 niv. an XIII (31 déc. 1804).
468	Darjoux, Samuel	Facteur rural	9 févr. 1857.	Spy (Namur)	28 févr. 1809.
469	Truyens, Joseph	Garde-convoi	24 févr. 1857.	Saint-Nicolas	10 mai 1815.
470	Jonquin, Alexis-Joseph	Postillon	"	Beaumont (Hainaut) .	21 oct. 1805.
471	Évert, Mathias	Commis à l'administration cen- trale.	30 nov. 1856.	Steinsel (Luxembourg cédé)	5 déc. 1825.
472	Moerkerke, Jean-François . . .	Garde-convoi.	24 févr. 1857.	Aeltre (Fl. orientale) .	24 févr. 1796.
473	De Kockere, Joseph	Peseur au chemin de fer . . .	21 mars 1857.	Eecke (Fl. orientale) .	6 nov. 1791.
474	Houyet, Jacques-Joseph	Facteur rural	25 mars 1857.	Zetrud-Lumay (Bra- bant).	26 févr. 1792.
475	Devalériola, Jean-Baptiste . . .	Facteur rural	Id.	Marbais (Brabant) . .	14 oct. 1796.
476	Bazelle, Joachim	Adjoint de police au chemin de fer.	21 mars 1857.	Mons	28 févr. 1797.
477	Verbeeck, Henri	Facteur au chemin de fer. . .	Id.	Louvain	6 août 1798.
478	De Meulenaere, Augustin-Louis.	Facteur au chemin de fer. . .	Id.	Blankenberghe	5 oct. 1802.
479	Muller, Paul	Garde-convoi.	Id.	Gerolstein (Prusse) . .	1 ^{er} mai 1805.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
14 11 *	15 * 6	29 11 6	1,465 55	REPORT. . . . fr.	21,922 *		
				Art. 5 et 8 de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849, et art. 1 ^{er} , § 2, de celle du 27 mai 1856.	754 *	1 ^{er} déc. 1856.	7 mai 1857.
" " "	15 8 "	15 8 "	1,500 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, art. 1 ^{er} , § 5, et art. 2, de celle de 1849.	561 "	1 ^{er} janv. 1857.	Id.
" " "	25 7 "	25 7 "	1,500 "	Id. id.	544 "	1 ^{er} févr. 1857.	Id.
" " "	19 * 25	19 * 25	1,200 "	Id. id.	550 "	Id.	Id.
" " "	18 10 "	18 10 "	1,200 "	Id. id.	547 "	Id.	Id.
5 * "	9 9 9	14 9 9	1,520 "	Art. 5 et 9 de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 5, et art. 2, de celle de 1849.	528 "	Id.	Id.
16 3 "	2 11 "	19 2 "	600 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 5, et art. 2, de celle de 1849.	204 "	Id.	Id.
" " "	19 5 "	19 5 "	1,200 "	Id. id.	558 "	1 ^{er} mars 1857.	Id.
" " "	20 5 "	20 5 "	1,200 "	Id. id.	576 "	Id.	Id.
" " "	54 2 20	54 2 20	900 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 5, et art. 2, de celle de 1849.	475 "	Id.	Id.
9 4 *	8 5 18	17 7 18	1,500 "	Id. id.	585 "	Id.	Id.
16 1 "	" 5 "	16 6 "	2,000 "	Id. id.	597 "	Id.	Id.
" " "	10 10 "	10 10 "	1,080 "	Id. id.	180 "	Id.	Id.
7 * "	5 1 "	10 1 "	600 "	Art. 5, 8 et 14 de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 5, et art. 2, de celle de 1849.	175 "	Id.	Id.
11 9 "	6 7 "	18 4 "	1,500 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 5, et art. 2, de celle de 1849.	472 "	Id.	Id.
" " "	25 5 14	25 5 14	"	Art. 65, § final de la loi de 1844.	200 "	1 ^{er} mai 1857.	11 juin 1857.
" " "	11 6 26	11 6 26	975 "	Art. 5, 8, § 1 ^{er} , et 14 de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 5, et 2, de celle de 1849.	175 "	1 ^{er} déc. 1856.	20 juin 1857.
6 5 "	10 5 2	16 8 2	1,200 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 5, et 2, de celle de 1849.	525 "	1 ^{er} mars 1857.	Id.
" " "	19 6 "	19 6 "	900 "	Id. id.	270 "	1 ^{er} avril 1857.	Id.
20 7 "	4 1 25	24 8 25	600 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, de celle de 1849.	262 "	Id.	Id.
7 7 "	11 4 "	18 11 "	600 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5, et 2, de celle de 1849.	187 "	Id.	Id.
" " "	59 9 7	59 9 7	900 "	Id. id.	550 "	Id.	Id.
" " "	20 5 16	20 5 16	1,500 "	Id. id.	471 "	Id.	Id.
" " "	18 5 "	18 5 "	1,508 "	Id. id.	570 "	Id.	Id.
2 5 "	12 11 24	15 4 24	1,080 "	Id. id.	262 "	Id.	Id.
				A REPORTER fr.	51,081 *		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
480	Montulet, Guillaume-Joseph . . .	Facteur rural	14 avril 1857.	Olne (Liège)	10 octob. 1798.
490					
481	Bourguet, Matthieu-Lambert. . .	Messager piéton.	Id.	Spa	25 juillet 1807.
482	Le Suisse, François-Pierre-Joseph.	Facteur rural	Id.	Liège	29 sept. 1815.
485	Graffaert, Jean-Jacques	Facteur rural	30 déc. 1856.	Spa	4 mai 1815.
484	Thomas, François	Garde-convoi	25 fevr. 1857.	Gand	10 juillet 1794.
485	Dubois, Jean-Baptiste-Joseph. . .	Éclusier	24 mars 1857.	Beaumont (Hainaut). . .	29 sept. 1795.
486	De Neve, Jacques	Peseur au chemin de fer . . .	6 avril 1857.	Westcappelle (Flandre occidentale).	20 nov. 1786.
487	Rombouts, Jean-Baptiste.	Chef de station	31 mai 1857.	St-Gilles (Flandre orientale).	24 juillet 1779.
488	Dejehansart, François-Joseph . . .	Facteur des postes	15 mai 1857.	Lessines (Hainaut) . . .	2 nov. 1782.
489	De Lannoy, Jean-Joseph	Chef de station	1 ^{er} juillet 1857.	Assche (Brabant). . . .	25 avril 1807.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1858.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
13 4 15	13 9 "	27 1 15	600 "	REPORT. . . . fr.	51,081 "		
				Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, et 2, de celle de 1849.	272 "	1 ^{er} mai 1857.	20 juin 1857.
5 7 "	14 2 5	19 9 5	700 "	Id.	225 "	Id.	20 juin 1857.
14 5 "	" " "	14 5 "	600 "	Art. 5, 8, § 2, et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 "	Id.	Id.
10 1 "	" " "	10 1 "	517 50	Id.	175 "	1 ^{er} janv. 1857.	10 août 1857.
20 9 "	11 1 21	31 10 21	1,400 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, et art. 2, de celle de 1849.	766 "	1 ^{er} mars 1857.	Id.
" " "	15 9 "	15 9 "	500 "	Art. 5, 8, § 1 ^{er} , et 14 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	175 "	1 ^{er} avril 1857.	Id.
" " "	27 8 1	27 8 1	900 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	585 "	1 ^{er} mai 1857.	Id.
" " "	31 10 15	31 10 15	1,500 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, et 2, de celle de 1849.	754 "	1 ^{er} juin 1857.	Id.
21 5 "	" " "	21 5 "	488 55	Art. 5 et 8, § 2, dito.	188 "	Id.	Id.
" " "	26 10 "	26 10 "	5,500 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	1,444 "	1 ^{er} août 1857.	Id.
TOTAL. fr.					55,616 "		
Dont à déduire les extinctions de pensions constatées du 1 ^{er} novembre 1856 au 31 octobre 1857, au nombre de douze, et s'élevant ensemble à					7,148 "		
RESTE. fr.					28,468 "		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 31 octobre 1857, les pensions inscrites, au nombre de 490, s'élèvent à . . fr.					253,008 "		
et les pensions éteintes, au nombre de 162, à					75,669 "		
RESTE. fr.					159,559 "		